COLLECTION PATRIMOINES

Dossiers

Les PUBLICATIONS DU QUÉBEC

Aux origines de la vie québécoise

Camille Lapointe
Béatrice Chassé
Hélène de Carufel

Québec

103-03453/

Aux origines de la vie québécoise

Camille Lapointe
Béatrice Chassé
Hélène de Carufel

COLLECTION PATRIMOINES
Dossiers

LES PUBLICATIONS DU QUÉBEC

Aux origines de la vie québécoise

Camille Lapointe
Béatrice Chassé
Hélène de Carufel

Québec

Titres originaux et dates de dépôt des rapports	Béatrice Chauvé, *Aux origines de la vie québécoise*, 1983. Hélène de Carufel, *Les Français s'établissent de façon permanente en Amérique du Nord*, 1987.
Chargées de projet	Renée Côté Monique La Grenade-Meunier
Version révisée	décembre 1994
Révision, mise à jour et mise en pages	Camille Lapointe
Dessins	Francis Back Georges Gauthier-Larouche Vianney Guindon Carlo Wieland
Photographies	Louise Leblanc (fig. 2) Daniel Lessard (fig. 18, 19, 21) François-Dominique Picard (fig. 10) Archives des Ursulines de Québec (fig. 14) Bibliothèque nationale du Canada (fig. 15) Musée canadien des civilisations (fig. 8, 20, 22)
Chargée de production	Louise Décarie Direction de Québec
Conception de la couverture	Francine Morneau
Illustration de la couverture *Scène de traite à Québec*. Photographie du Musée canadien des civilisations, Hull.	Francis Back

Cette publication a été réalisée par la Direction de Québec
et éditée par la Direction des communications
du ministère de la Culture et des Communications

Dépôt légal : 1995
Bibliothèque nationale du Québec
ISBN : 2-551-16229-7

© Gouvernement du Québec, 1995.

RÉSUMÉ

Cette étude porte sur les débuts de Place-Royale, premier établissement français en Amérique du Nord. Elle couvre la période 1608-1635, marquée par la personnalité de Champlain. La trame chronologique a été divisée en trois phases : les années d'implantation (1608-1627), la défense de l'établissement (1627-1632) et le retour à Québec (1632-1635).

Terre-Neuve et le golfe Saint-Laurent avaient été très fréquentés au XVI^e^ siècle par des pêcheurs européens qui avaient posé les bases du commerce des fourrures. Durant la première phase, Québec n'est qu'un comptoir de traite administré par des compagnies qui jouissent d'un monopole commercial et qui ont des obligations relativement à la colonisation. Quatre compagnies différentes présideront à ses destinées durant ce court laps de temps. Dans ce climat d'incertitude, les marchands affronteront maintes difficultés et ils chercheront à retirer le maximum de profits, négligeant le peuplement. Par ailleurs, selon la doctrine commerciale du mercantilisme, la colonie n'existe qu'en fonction des besoins de la métropole et ne doit pas la concurrencer, ce qui laisse peu de place au développement d'une économie diversifiée. Enfin, les frontières entre l'État et l'Église ne sont pas étanches : dans leur tâche d'évangélisation, les missionnaires véhiculent aussi des valeurs politiques et même économiques.

À cette époque, la population de Québec ne dépasse pas la centaine. Les habitants de la Nouvelle-France doivent s'installer, s'adapter aux rigueurs de l'hiver, pallier aux insuffisances des ravitaillements venant de France; ils y arrivent par l'exploitation des richesses du milieu, le développement de l'agriculture et des emprunts aux coutumes amérindiennes. Les fouilles archéologiques ont livré d'éloquents témoignages, non seulement sur les bâtiments, mais aussi sur l'alimentation des nouveaux venus et sur leurs modes de vie.

Place-Royale a été fréquentée par les Amérindiens dès la préhistoire. À son arrivée sur les lieux en 1608, Champlain y rencontre des Montagnais. Dans le contexte d'une économie axée sur la traite, le maintien des relations diplomatiques avec les autochtones est une préoccupation constante. Au contact des Européens, ces derniers connaîtront une profonde modification de leur vie traditionnelle; plusieurs traits de leur culture matérielle et de leur système de valeurs seront ainsi délaissés ou profondément modifiés.

Les années 1620-1632 ont pour toile de fond une guerre de religion qui secoue la mère patrie et le peuplement de la Nouvelle-France. Le siège de La Rochelle est le prélude à une déclaration de guerre entre la France et l'Angleterre. On voit les Kirke profiter de cet état de guerre pour conquérir et occuper le pays. Enfin, en 1632, les Français reviennent à Québec et passent les années suivantes à reconstruire la place, renouer les alliances avec les Amérindiens et ancrer l'idée d'une colonie de peuplement.

C'est donc à Québec que se situent les années du commerce des fourrures dans la vallée du Saint-Laurent et de l'implantation française en Amérique du Nord-Est. Cette ville est encore aujourd'hui la capitale de la francophonie d'Amérique.

TABLE DES MATIÈRES

RÉSUMÉ VII
TABLE DES MATIÈRES IX
TABLE DES FIGURES XIII
BIBLIOGRAPHIE XVII
INTRODUCTION 1

CHAPITRE 1 UN SITE NATURELLEMENT FAVORABLE À L'OCCUPATION HUMAINE 3

1. Place-Royale est devenue habitable il y a environ 7 000 ans 3
   - La pointe de Québec était une falaise rocheuse 3
   - Place-Royale émerge de la mer Champlain 5
   - Un emplacement exceptionnel sur le Saint-Laurent 6
2. Un lieu fréquenté par les Amérindiens 7
   - Quand la mer se retire 7
   - Les Amérindiens du Sylvicole moyen et du Sylvicole supérieur 8
   - Les premiers contacts entre Français et Amérindiens 10
3. Un lieu fort intéressant pour l'établissement des Français en Amérique 12
   - La route de l'or et des épices 12
   - La route des fourrures 13

CHAPITRE 2 LES ANNÉES D'IMPLANTATION, 1608-1627 16

1. Champlain s'établit à Québec 16
2. La première Habitation 17
3. Les premières familles arrivées au pays 23
4. Quelques bâtiments s'élèvent aux alentours 24
5. La seconde Habitation 28
   - Les dimensions 30
   - Les matériaux, la forme et les ouvertures 30
   - La fonction des bâtiments 32

CHAPITRE 3 UNE ADMINISTRATION SOUS LE SIGNE DU COMMERCE 33

1. Le rôle des sociétés commerciales 33
2. L'action de Champlain 34
3. La colonie axée en fonction de la métropole 35
4. Politique et religion 36

CHAPITRE 4 LA DÉFENSE DE L'ÉTABLISSEMENT, 1627-1632

1. Le siège de La Rochelle [illegible]
2. La Compagnie des Cent Associés [illegible]
3. La commission de David Kirke [illegible]
4. Le combat naval de l'été 1628 [illegible]
5. La disette de l'hiver 1628-1629 [illegible]
6. L'hostilité des Montagnais [illegible]
7. La prise de Québec en 1629 [illegible]
8. Québec contre la dot d'Henriette de France [illegible]

CHAPITRE 5 LE RETOUR À QUÉBEC, 1632-1635 [illegible]

1. La reprise de possession de Québec [illegible]
2. Le retour de Champlain [illegible]
3. Reconstruire l'Habitation [illegible]
4. Les expéditions de 1632 à 1635 [illegible]

CHAPITRE 6 VIVRE EN NOUVELLE-FRANCE [illegible]

1. L'hiver [illegible]
2. L'alimentation [illegible]
   L'agriculture se développe [illegible]
   Le ravitaillement dépend de la France [illegible]
3. Quelques aspects de la vie à l'Habitation [illegible]
   Les loisirs, les armes et la quincaillerie [illegible]
   Les vaisselle et les ustensiles [illegible]
   Des objets reliés à diverses activités [illegible]

CHAPITRE 7 LA POLITIQUE AMÉRINDIENNE DE CHAMPLAIN [illegible]

1. La traite des fourrures : un intérêt réciproque [illegible]
2. Alliances et concurrence [illegible]
3. Reconquérir le marché [illegible]
4. Le poste de l'île de Richelieu [illegible]

A. [illegible] 45
B. [illegible] 47
C. [illegible] 49
Conclusion 51
Annexes
Annexe 1 : [illegible] 57

TABLE DES FIGURES

Fig. 1	La région de Québec de la période glaciaire à nos jours. François MORNEAU, *Contribution à une méthodologie de caractérisation et de cartographie écologique en milieu urbain : le cas de la basse-ville de Québec*, Québec, publié dans *Québec, la ville sous la ville*, p. 18, ill. 10.	4
Fig. 2	Objets provenant des fouilles à la place Royale; tous ces artefacts, à part le sceau de marchandises, témoignent de l'occupation préhistorique du site. Ministère des Affaires culturelles, photographie de Louise LEBLANC.	8
Fig. 3	Les travaux archéologiques de 1977 ont mis au jour les restes osseux de dix individus, quatre adultes et six enfants, enterrés dans deux fosses communes. Ces inhumations ont été faites entre les années 1000 et 1300 de notre ère. Ministère des Affaires culturelles, photographie : MAC-1985-026(35)-32A.	9
Fig. 4	La première carte de Québec, par Samuel de Champlain (1608). Georges-Émile GIGUÈRE, *Oeuvres de Champlain*, vol. I, p. 296.	11
Fig. 5	Lors d'un voyage au pays des Hurons, en 1613, Champlain perdit son astrolabe. La tradition lui attribue cet instrument trouvé en 1867. Paul-Émile FARLEY et Gustave LAMARCHE, *Histoire du Canada*, p. 97.	13
Fig. 6	La première Habitation de Québec, par Samuel de Champlain (1608). Georges-Émile GIGUÈRE, *Oeuvres de Champlain*, vol. I, p. 303.	18
Fig. 7	Le dessin de la première Habitation de Québec par Champlain a donné lieu à de multiples interprétations. Georges GAUTHIER-LAROUCHE et Jean-Claude HÉBERT, *L'habitation de Québec, 1608-1615*, p. 29, fig. 11.	19
Fig. 8	Le travail des scieurs de long. Francis BACK, Éditions Libre Expression — Éditions Art Global, publié dans *Pour le Christ et le Roi*, p. 91, photographie du Musée canadien des civilisations, Hull, Québec.	20

Fig. 9	Autoportrait de Champlain. Il s'agit de la seule représentation authentique du fondateur de Québec. La garde de l'épée qu'il porte à sa gauche ressemble à un objet trouvé lors des fouilles archéologiques de l'Habitation. Georges GAUTHIER-LAROUCHE et Jean-Claude HÉBERT, *L'habitation de Québec, 1608-1615*, p. 35, fig. 14, d'après un dessin de Champlain. Ministère des Affaires culturelles, photographie : MAC-1981-R75(22)-5.	22
Fig. 10	La tour nord-est de la seconde Habitation de Champlain. *L'Habitation de Champlain*, Éditeur officiel du Québec, La Documentation québécoise, diapositive 4.	27
Fig. 11	Plan de la seconde Habitation de Champlain, par Jean Bourdon (v. 1634). McGill University Library, Department of Rare Books and Special Collections.	28
Fig. 12	Reconstitution de la seconde Habitation de Champlain. Vianney GUINDON, ministère des Affaires culturelles, 1987.	29
Fig. 13	Le « Vieil magasin », dessin accompagnant un mémoire adressé au roi par M[gr] de Laval, en 1681. Archives publiques du Canada, C[11]A, vol. 5, f° 188.	31
Fig. 14	Sceau de la Compagnie des Cent-Associés. L'avers porte l'inscription « ME DONAVIT LUDOVICUS DECIMUS TERTIUS 1627 », et le revers, « IN MARI VIAE TUAE ». Archives des Ursulines de Québec, photographies : C2-1486 (revers), C2-1491 (avers).	34
Fig. 15	Gravure fantaisiste qui représenterait la prise de Québec par les Kirke. « Prise de Québeek par les Anglois », I. van Vianen (v. 1660-après 1726), tiré de Louis Hennepin, *Nouveau voyage d'un pais plus grand que l'Europe avec les réflections des entreprises du Sieur de la Salle, sur les mines de St. Barbe*, [...], Utrecht, A. Schouten, 1698, en regard de la p. 343. Bibliothèque nationale, Collection des livres rares, Ottawa.	44
Fig. 16 a	Le cèdre blanc. Charles BÉCARD, sieur de Grandville, *Codex du Nord amériquain, Québek 1701*.	60
Fig. 16 b	Le maïs. Charles BÉCARD, sieur de Grandville, *Codex du Nord amériquain, Québek 1701*.	60

Fig. 17 a	Le castor. Charles BÉCARD, sieur de Grandville, *Codex du Nord amériquain, Québek 1701.*	62
Fig. 17 b	La tourte. Charles BÉCARD, sieur de Grandville, *Codex du Nord amériquain, Québek 1701.*	62
Fig. 18	Cruche, pot et gourde du début du XVII[e] siècle provenant des fouilles archéologiques de l'Habitation de Champlain. *L'Habitation de Champlain,* Éditeur officiel du Québec, La Documentation québécoise, diapositive 3.	63
Fig. 19	Goulots de bouteilles carrées et pipes trouvées dans la tour nord-est de la seconde Habitation. *L'Habitation de Champlain,* Éditeur officiel du Québec, La Documentation québécoise, diapositive 8.	66
Fig. 20	Scène dans la salle commune de l'Habitation de Québec, en 1627. Francis BACK, photographie du Musée canadien des civilisations, Hull, Québec.	67
Fig. 21	Pion de jeu d'échecs en cuivre argenté et écritoire en plomb provenant des fouilles archéologiques de l'Habitation de Champlain. *L'Habitation de Champlain,* Éditeur officiel du Québec, La Documentation québécoise, diapositives 9, 10.	68
Fig. 22	Scène de traite à Québec. Francis BACK, photographie du Musée canadien des civilisations, Hull, Québec.	79
Fig. 23	Les Hurons tiennent conseil. Carlo WIELAND, tiré de Jean HAMELIN et Carlo WIELAND, *Québec 1626, un comptoir au bord du Saint-Laurent.*	80

BIBLIOGRAPHIE

Sources manuscrites et iconographiques

ARCHIVES DES URSULINES DE QUÉBEC.
Sceau de la Compagnie des Cent-Associés, C2-1486 (revers), C2-1491 (avers).

ARCHIVES PUBLIQUES DU CANADA.
Le Vieil magasin, APC, C[11]A, vol. 5, f° 188.

Mc GILL UNIVERSITY.
Plan de la seconde Habitation de Champlain, Jean Bourdon, v. 1634, Montréal, McGill University Library, Department of Rare Books and Special Collections.

MINISTÈRE DES AFFAIRES CULTURELLES.
Reconstitution de la seconde Habitation de Champlain, dessin de Vianney Guindon, 1987.

MUSÉE CANADIEN DES CIVILISATION.
Le travail des scieurs de long, Scène dans la salle commune de l'Habitation de Champlain en 1627, Scène de traite à Québec en 1628, dessins de Francis Back.

Sources publiées

Dictionnaire biographique du Canada, vol. 1 : 1000 à 1700, Québec, Presses de l'Université Laval, 1967.

Inventaires des greffes de notaires du régime français, Québec, Archives de la Province de Québec, vol. II : 1942, 279 p., vol. III : 1943, 300 p.

Inventaire des greffes de notaires du régime français, index des volumes I à VIII, Québec, ministère des Affaires culturelles, 1974, 280 p.

Rapport de l'archiviste de la province de Québec, 1924-1925, Québec, L.-A. Proulx, 1925, 441 p., ill.

Rapport de l'archiviste de la province de Québec, 1931-1932, Québec, Redempti Paradis, 1932, 451 p., ill.

BÉCARD, Charles, sieur de Grandville.
Codex du Nord Amériquain, Québek 1701, coll. Chien d'Or, n° 8, Montréal, Média-Teq et Partipris, 1981, 126 p.

BIGGAR, H.P.
The Works of Samuel de Champlain, Toronto, University of Toronto Press, 1971, vol. IV : 1608-1620, vol. V : 1620-1629, vol. VI : 1629-1632.

CAMPEAU, Lucien.
Monumenta Novae Franciae, Établissement à Québec, 1616-1634, Québec, Presses de l'Université Laval, 1979, vol. II.

DROLET-DUBÉ, Doris et Marthe LACOMBE.
Inventaire des marchés de construction des Archives nationales à Québec, XVII^e et XVIII^e siècle, Ottawa, Parcs Canada, 1977, 459 p.

GIGUÈRE, Georges-Émile.
Oeuvres de Champlain. Montréal, Éditions du jour, 1973, 3 vol.

LAVERDIÈRE, Charles-Honoré et Henri-Raymond CASGRAIN.
Le journal des Jésuites, Montréal, Éditions François-Xavier, première édition 1871, 3^e édition 1973, 403 p.

ROY, Pierre-Georges.
Papier terrier de la compagnie des Indes occidentales 1667-1668, Beauceville, l'Éclaireur, 1931.

Ordonnances et commissions des gouverneurs et intendants de la Nouvelle-France, Beauceville, l'Éclaireur, 1924, 329 p.

THWAITES, Reuben G. (éd.)
The Jesuit Relations and Allied Documents, New York, 1959, vol. III : 1611-1616, vol. IV : 1616-1629, vol. V : 1632-1633, vol. VI : 1633-1634.

Études

CHARBONNEAU, André, Yvon DESLOGES, Marc LAFRANCE.
Québec, ville fortifiée du XVII^e au XIX^e siècle, Québec, Éditions du Pélican, 1982, 491 p., ill.

CIMON, Jean, Jacques DE BLOIS, Michel GAUMOND, André ROBITAILLE.
Concept général de réaménagement du Vieux-Québec, Québec, Comité de rénovation du Vieux-Québec, 201 p., ill., cartes.

CHASSÉ, Béatrice.
Aux origines de la vie québécoise, Québec, ministère des Affaires culturelles, rapport inédit, 1983, 80 p., ill.

CLERMONT, Norman, Claude CHAPDELAINE, Jacques GUIMONT (Cérane inc.).
L'occupation historique et préhistorique de Place-Royale, collection Dossiers, n° 76, Québec, Les Publications du Québec, 1992, 426 p.

DE CARUFEL, Hélène.
Les Français s'établissent de façon permanente en Amérique du Nord-Est, Québec, ministère des Affaires culturelles, rapport inédit, 1987, 133 p.

DELÂGE, Denis.
Les Amérindiens de la vallée du Saint-Laurent, texte de conférence, 32 p.

Le pays renversé, Amérindiens et Européens en Amérique du Nord-Est, 1600-1664, Montréal, Boréal Express, 1985, 416 p.

DUMAS, Silvio.
La chapelle Champlain et Notre-Dame-de-Recouvrance, Société historique de Québec, Cahiers d'histoire, n° 10, Québec, Université Laval, 1958, 47 p.

DURANLEAU, François.
Énoncé d'intention de la Direction générale du patrimoine sur l'interprétation de la place Royale, Québec, ministère des Affaires culturelles, 1982, 54 p.

La place Royale, Québec, ministère des Affaires culturelles, 1981, 30 p., ill.

ETHNOSCOP INC.
Le commerce à Place-Royale sous le Régime français, Québec, ministère des Affaires culturelles, 1984, 3 t., 505 p., annexes.

FARLEY, Paul-Émile et Gustave LAMARCHE.
Histoire du Canada, Montréal, Librairie des Clercs de St-Viateur, 1945, 551 p.

FORTIN, Catherine.
« Graines provenant du site de l'habitation de Champlain, maison Marquis », dans Françoise NIELLON et Marcel MOUSSETTE (Les Recherches Arkhis inc.), *Le site de l'habitation de Champlain à Québec : étude de la collection archéologique (1976-1980)*, collection Dossiers, n° 58, Québec, Les Publications du Québec, 1985, appendice 3, p. 357-380.

GAUMOND, Michel.
La seconde habitation de Champlain, Québec, ministère des Affaires culturelles, 1977, n. p.

GAUTHIER-LAROUCHE, Georges et Jean-Claude HÉBERT.
L'habitation de Québec, 1608-1615, Beauport, Éditions calligraphiques inc., 1982, 62 p., ill.

GIROUX, Pierre.
Expertise archéologique à la maison Hazeur, Québec, Société générale des industries culturelles (SOGIC), rapport inédit, 1992, vol. 1.

GOUVERNEMENT DU QUÉBEC.
Le Québec, son histoire et ses habitants, Québec, ministère des Affaires culturelles, Direction des communications, 1977, 6 p., ill.

GOUVERNEMENT DU QUÉBEC.
La seconde Habitation de Champlain, Québec, ministère des Affaires culturelles, Direction des communications, 1977, 6 p., ill.

GOUVERNEMENT DU QUÉBEC.
L'Habitation de Champlain, 12 diapositives couleurs avec texte explicatif, Éditeur officiel du Québec, La Documentation québécoise, 1980, n. p.

HAMELIN, Jean et Carlo WIELAND.
Québec 1626, un comptoir au bord du Saint-Laurent, Rennes, Éditem, Éditions Ouest-France, 1989, n.p.

LABERGE, Lionel.
Histoire du fief de Lotinville, 1652-1690, L'Ange-Gardien, 1963, 345 p.

LALIBERTÉ, Marcel.
Fouilles archéologiques sur deux sites paléo-indiens potentiels à Saint-Romuald, 1990, Saint-Romuald, Ville de Saint-Romuald et ministère des Affaires culturelles, rapport inédit, 1991, vol. 1.

———
Le site paléoindien CeEj-482 de Saint-Romuald, bilan des recherches archéologiques de l'été 1991, Saint-Romuald, Ville de Saint-Romuald et ministère des Affaires culturelles, rapport inédit, 1992, vol. 1.

LANDRY, Yves (sous la direction de).
Pour le Christ et le Roi, Montréal, éditions Libre Expression — éditions Art Global, 1992, 320 p.

LAPOINTE, Camille.
« Promenade archéologique à la basse-ville de Québec », dans *Magazine Petit Champlain*, n° 16 (été 1993), p. 10-15.

LE BLANT, Robert.
« Le testament de Samuel de Champlain », dans *Bulletin de recherches historiques*, vol. XVII, n° 2 (sept. 1963), p. 269-286.

MEACHEM RICK, Anne.
« Étude zooarchéologique du site de l'Habitation de Champlain, périodes 1608-1632 et 1675-1700 », dans Françoise NIELLON et Marcel MOUSSETTE (Les Recherches Arkhis inc.), *Le site de l'habitation de Champlain à Québec : étude de la collection archéologique (1976-1980)*, collection Dossiers, n° 58, Québec, Les Publications du Québec, 1985, appendice 2, p. 309-356.

MORNEAU, François.
Contribution à une méthodologie de caractérisation et de cartographie écologique en milieu urbain : le cas de la basse-ville de Québec, Québec, Université Laval, département de géographie, 1987, 256 p.

NIELLON, Françoise et Marcel MOUSSETTE (Les Recherches Ardéis inc.).
Le site de l'habitation de Champlain à Québec : étude de la collection archéologique (1978-1980), collection Dossiers, n° 58, Québec, Les Publications du Québec, 1985, 531 p.

NIELLON, Françoise, Pierre NADON, Denis FAUBERT.
La sépulture de Samuel de Champlain, Québec, Ville de Québec, Service de l'urbanisme, Division du Vieux-Québec et du patrimoine, 1990, 143 p., ill.

NOPPEN, Luc.
Notre-Dame-des-Victoires, coll. Civilisation du Québec, série place Royale, n° 15, Québec, ministère des Affaires culturelles, 1974, 118 p., ill.

PAINCHAUD, Alain (Cérane inc.).
Paléogéographie du site CeEr-9, Place-Royale, pointe de Québec — Esquisse du quaternaire récent, Québec, ministère des Affaires culturelles, rapport inédit,1982, 112 p.

PAINCHAUD, Alain (Cérane inc.).
Paléogéographie de la Pointe de Québec (Place-Royale), collection Dossiers, n° 83, Québec, Les Publications du Québec, 1993, 107 p., ill.

PAULETTE, Claude.
Place-Royale berceau d'une ville, collection Découverte Québec, Québec, Les Publications du Québec, 1986, 15 p.

———
Place-Royale, c'est un haut-lieu de l'histoire de l'Amérique, collection Découverte Québec, Québec, Les Publications du Québec, 1986, 15 p.

PLOURDE, Michel.
Surveillance en archéologie préhistorique dans la rue Sous-le-Fort, avril-mai 1991, Ville de Québec, Division du Vieux-Québec et du patrimoine, rapport inédit, 1991, 8 p.

TRUDEL, Marcel.
Histoire de la Nouvelle-France, Montréal, Fides, 1966, vol. II : Le comptoir, 1603-1627, 307 p.

———
« Samuel de Champlain », dans *Dictionnaire biographique du Canada*, vol. I : 1000 à 1700, Québec, Presses de l'Université Laval, 1967, p. 192-204.

———
Initiation à la Nouvelle-France, Montréal, Holt, Rinehart et Winston ltée, 1968, 323 p., ill.

———
Le terrier du Saint-Laurent, en 1663, Ottawa, Université d'Ottawa, 1973, 618 p., cartes.

VACHON, André.
L'éloquence italienne, collection Classiques canadiens, n° 36, Ottawa, Fides, 1959, 95 p.

VILLE DE QUÉBEC.
Québec, la ville sous la ville, Québec, Ville de Québec, Service de l'urbanisme en collaboration avec le Service des communications, 1987, 141 p.

INTRODUCTION

Cette étude porte sur les débuts de Place Royale, premier établissement permanent français en Amérique. Elle couvre la période 1608-1635, marquée par la personnalité de Champlain. Il s'agit d'une synthèse de deux recherches réalisées sur le même thème au cours des années quatre-vingt. Si certaines parties ont été reprises intégralement, quelques sections en ont été modifiées afin d'éviter les répétitions ou encore pour les mettre à jour à la lumière des connaissances récemment acquises. L'analyse réunit des données paléogéographiques, archéologiques, historiques et anthropologiques tirées de divers ouvrages pour la plupart réalisés pour le compte du ministère de la Culture et des Communications.

Les écrits de Champlain constituent la source la plus sûre et la plus détaillée concernant ces débuts. L'explorateur, qui était un géographe et un excellent cartographe, se révèle un observateur minutieux. Jamais il ne parle de lui-même ou de sa famille, mais il décrit ses allées et venues au jour le jour et il discute tous les sujets qui ont fasciné l'Europe du XVII^e^ siècle : les pays exotiques, les aventures maritimes et la vie des autochtones.

Nous faisons d'abord une incursion dans la préhistoire de manière à fournir le cadre géographique, anthropologique et historique dans lequel se déroule l'action. Sur une trame chronologique divisée en trois phases, les années d'implantation (1608-1627), la défaite de l'établissement (1627-1632) et le retour à Québec (1632-1635), différents aspects sont discutés : motivations des Français à fonder une colonie à Québec, mécanismes administratifs, commerce, modes d'établissement, adaptation à l'environnement, architecture, démographie, modes de vie, religion, contacts et interaction avec les Amérindiens. Nous avons aussi tenté de mettre les événements qui touchent la Nouvelle-France en rapport avec la politique européenne, car plusieurs grandes décisions qui ont directement influencé la vie collective ont été prises en Métropole européenne.

Durant la première phase, la colonie n'est encore qu'un comptoir de traite où les entrepôts des marchands prévalent. La population ne dépasse pas la centaine et doit s'adapter à un environnement climatique et humain inconnu. Au cours des années 1628-1632, on voit les Kirke profiter de l'état de guerre entre les deux pays pour conquérir et occuper la colonie. Enfin, les Français reviennent et passent les années suivantes à reconstruire la place, renouer les alliances avec les Amérindiens et ancrer l'idée d'une colonie de peuplement.

De 1608 à 1635, Champlain est omniprésent. Entièrement voué à la cause de la Nouvelle-France, il travaillera à la réussite de son entreprise jusqu'à son décès, le 25 décembre 1635.

[illegible]

[illegible]

[illegible]

La place de [illegible] dans une [illegible] nationale

Place Royale se situe sur la pointe de Québec. Ce lieu tient aujourd'hui peu d'une place forte militaire construite de la mi-août de l'île d'Orléans et du plateau de Lauzon-Hôtel comprend la colline de Québec. Cette place forte s'est développée suite à l'érection des hautes terres, qui entourent à plus de 30 milliers d'années. L'accès au haut fleuve a commencé dans l'histoire et a progressé dans la région de Québec par deux chemins : celui occupé principalement par la Haute et celui de la dépression de Cap-Rouge — Limoilou.

Les formes majeures de la région ont donc toutes deux importé. Les générations qui succèdent plus aux différences que spécifiquement au relief. Cependant, elles entretiennent à différentes et à formation de la rue Champlain[1], augmentée de l'histoire de la pointe de Québec et de la détermination dans la rue classique de Limoilou à Cap-Rouge.

Place Royale, passage de la rue Champlain (fig. 1)

La place Royale qui a pris son nom [illegible] de Québec [illegible] à la [illegible] ans, s'est vécu de la région de Québec vers [illegible] qui [illegible] [illegible]

---

1. Rue qui se [illegible] de Québec (ex. Français – [illegible] et [illegible] [illegible] [illegible]

Champlain, elle s'est formée lorsque le détroit de Québec s'est ouvert, il y a environ 12 500 ans. Les eaux marines du golfe Saint-Laurent se sont engouffrées dans ce passage et ont couvert toutes les basses terres du Saint-Laurent, entraînant la faune aquatique avec elles.

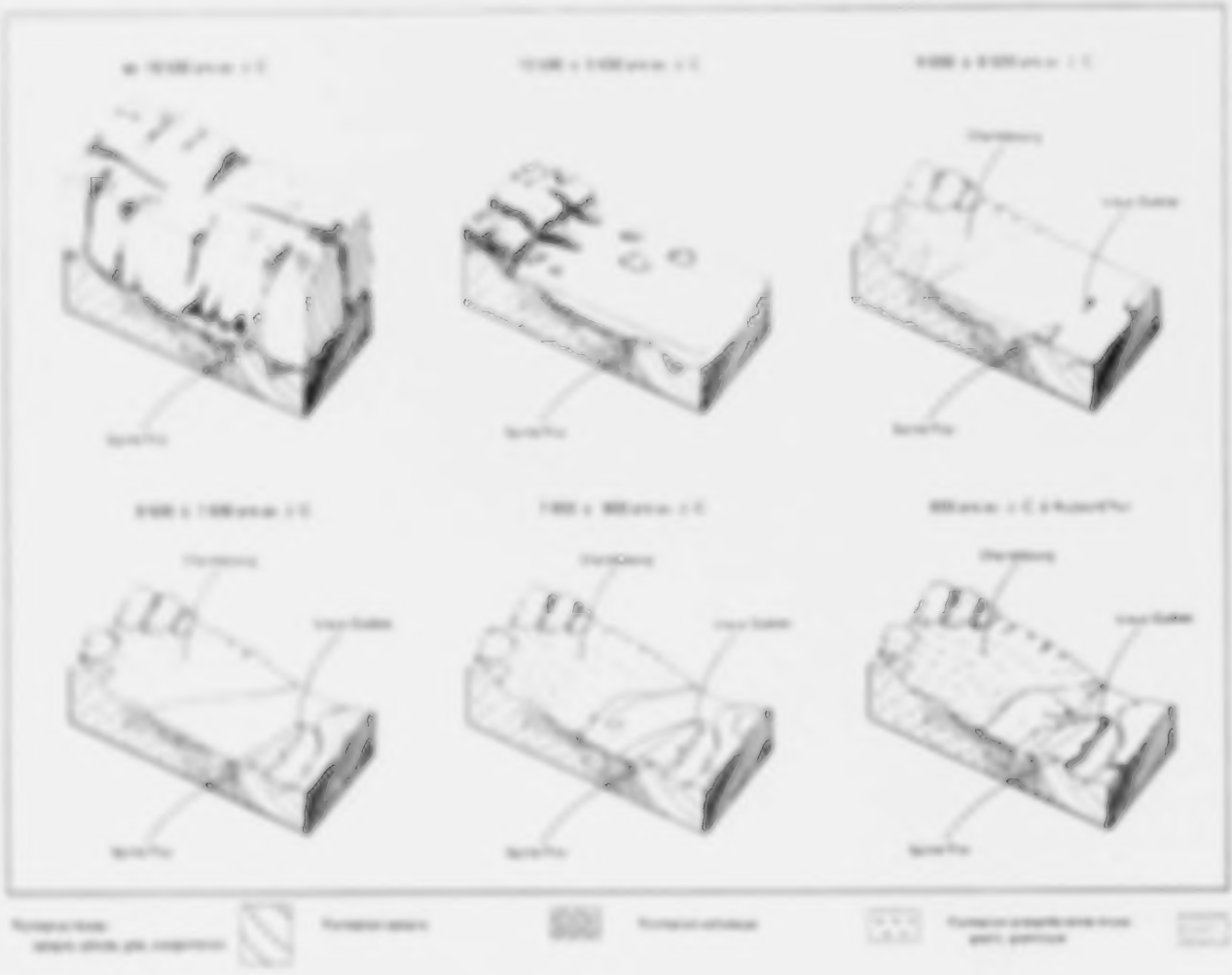

Fig. 1 La région de Québec de la période glaciaire à nos jours.
François Morneau, *Contribution à une méthodologie de caractérisation et de cartographie écologique en milieu urbain : le cas de la basse-ville de Québec*, publié dans *Québec, la ville sous la ville*, p. 18, ill. 10.

C'est donc à cette époque que les animaux marins apparaissent dans la région de Québec. Les fossiles trouvés permettent d'identifier les espèces suivantes : la truite grise, l'éperlan, la morue, le capelan, etc., qui appartiennent à la catégorie des poissons, et le béluga, le marsouin, le morse, le phoque, etc., qui sont des mammifères marins. Par la suite, les eaux salées deviennent successivement saumâtres et douces. Ce phénomène se produit à partir de 9 750 ans A. A. et modifiera graduellement la faune aquatique. Les espèces d'eau douce remplaceront les espèces d'eau salée.

En raison de l'adoucissement des eaux, la mer Champlain change de nom et s'appelle désormais le lac à Lampsilis. Cette nappe lacustre érode la plate-forme régionale; c'est alors que les roches de la pointe de Québec se détacheront de la falaise. Ce processus se réalise en moins de 2 000 ans, car les roches friables cèdent facilement au contact de l'eau. On estime que cette action naturelle a pu s'accomplir entre 10 000 et 8 000 ans A. A.

Une augmentation du débit d'eau survient vers 7 500 à 7 000 ans A. A. dans le détroit de Québec. La force du courant a pour effet d'accélérer l'érosion des falaises de chaque rive et de charrier une grande quantité de sédiments (argile, gravier et sable) qui s'accumulent dans les basses terres de Cap-Rouge — Limoilou. Les matériaux ainsi déposés forment un remplissage naturel qui atteint plus de 60 mètres par endroits. Ces deux facteurs, érosion et sédimentation, activent le drainage des eaux et, à partir de 5 000 ans A. A., le fleuve Saint-Laurent atteint son tracé actuel. À ce moment, l'emplacement de la future Habitation de Québec est émergé. Son niveau au-dessus des eaux atteint 10 mètres.

Le climat de la région s'est en même temps réchauffé et a favorisé, vers 5 800 ans A. A., la croissance de la forêt laurentienne, laquelle se compose de feuillus : hêtre, ostryer, tilleul, frêne et noyer (essence qui servira à la construction de l'Habitation de Québec). Le bouleau blanc et le sapin (un conifère) y sont aussi représentés, mais de façon sporadique.

Le site de Place-Royale est maintenant devenu habitable. Sa géomorphologie ainsi que les ressources naturelles qu'il offre en feront un lieu particulièrement attrayant pour l'occupation humaine.

Un emplacement exceptionnel sur le Saint-Laurent

Place-Royale occupe une position exceptionnelle sur le Saint-Laurent. Le fleuve à cet endroit se rétrécit considérablement. Sa largeur, qui était de 15 à 20 km dans l'estuaire, diminue

brusquement pour atteindre de 3 à 5 km dans le secteur de la pointe de Québec « qui fait figure de porte d'entrée dans le Québec méridional[4] ».

Située dans les basses terres, Place-Royale est surplombée par une falaise qui sert de défense naturelle et de point d'observation pour contrôler la circulation fluviale. Ce facteur, combiné à l'étroitesse du fleuve, renforce sa position stratégique en rendant possibles une surveillance vigilante et une intervention militaire. L'entaille naturelle de la côte de la Montagne la relie directement au promontoire. Cette voie constitue la seule percée d'importance de ce côté. L'altitude de la falaise de Québec, qui dépasse 100 mètres à certains endroits, varie entre 30 et 45 mètres au-dessus du site, ce qui rend encore plus aisée la montée sur la colline de Québec.

La pointe de Québec elle-même est facilement accessible par voie d'eau. La faible largeur de l'estran ou littoral favorise les abordages. Selon Champlain, « l'estran est une prairie qui est inondée par les eaux à toutes les marées[5] ». Par ailleurs, le chenal est plus profond qu'à Trois-Rivières et Montréal. L'eau gèle alors plus tard en automne et les glaces se libèrent plus tôt au printemps, ce qui assure une plus longue saison pour le transport maritime.

L'hiver, la falaise protège le lieu des vents dominants du nord-ouest. La pointe de Québec reste exposée à quelques coups de vent du nord-est qui suivent le corridor du Saint-Laurent, mais ceux-ci sont atténués par l'île d'Orléans. L'été, Place-Royale bénéficie de brises rafraîchissantes.

Dans ce secteur important sur le plan stratégique, la pointe de Québec est le seul endroit habitable au pied de la falaise. On constate que l'espace est fort exigu entre la colline et le fleuve. Toutefois, cette portion de territoire se situe à l'embouchure de la rivière Saint-Charles qui donne accès aux basses terres de la dépression Cap-Rouge — Limoilou, lesquelles sont propices à l'établissement des populations.

Un microclimat apporte une stabilité à la végétation et à la vie animale de la pointe de Québec qui abonde en ressources naturelles de toutes sortes. Ainsi, la forêt de noyers, qui existe possiblement depuis 5 000 ans, se trouve encore sur place à l'arrivée de Champlain. Par

4. Alain Painchaud (Cérane inc.), *op. cit.*, p. 72.

5. *Ibid.*, p. 54.

ailleurs, des espèces végétales relevées au début du XVII[e] siècle subsistent encore aujourd'hui sur la colline de Québec : anis sauvage, cornouiller, fraisier, framboisier, sureau rouge, cèdre et vigne sauvage. On suppose aussi que les espèces animales de cette époque se sont installées dans la région il y a fort longtemps. On y remarque principalement des moules d'eau douce, diverses espèces de poissons et d'oiseaux aquatiques, des mammifères, comme le castor et l'orignal, et des mammifères marins tels que le phoque et le marsouin.

En résumé, Place-Royale est un site côtier, situé dans les basses terres, naturellement facile d'accès, protégé des vents dominants, bien pourvu de richesses naturelles et occupant une position stratégique sur le Saint-Laurent.

2. UN LIEU FRÉQUENTÉ PAR LES AMÉRINDIENS[6]

Quand la mer se retire

Des nomades parcouraient déjà la région de Québec il y a 8 000 ans, les vestiges les plus anciens identifiés jusqu'à ce jour ayant été trouvés à Saint-Romuald[7]. La place Royale n'était à cette époque qu'un espace changeant, tantôt terre, tantôt mer. Se sont-ils arrêtés au pied de la falaise à la faveur d'un retrait des eaux ? La fréquentation du quartier à une époque aussi ancienne demeure incertaine, mais la pointe de Québec a néanmoins accueilli des Amérindiens bien avant la venue des Européens.

Les premiers signes de la présence amérindienne à Place-Royale ont été repérés rue Sous-le-Fort et sur le site de la maison Hazeur[8]. Ils remontent à l'Archaïque laurentien (entre 3000 et 2500 av. J.-C.) et témoignent de la présence de petits groupes nomades qui vivaient de

6. Norman Clermont, Claude Chapdelaine, Jacques Guimont (Cérane inc.), *L'occupation historique et préhistorique à Place-Royale*, collection Dossiers, n° 76, Québec, Les Publications du Québec, 1992, 426 p. et Camille Lapointe, « Promenade archéologique à la basse-ville de Québec », dans *Magazine Petit Champlain*, n° 16 (été 1993), p. 10-15.

7. Marcel Laliberté, *Fouilles archéologiques sur deux sites paléo-indiens potentiels à Saint-Romuald*, Saint-Romuald, Ville de Saint-Romuald et ministère des Affaires culturelles, rapport inédit, 1991, vol. 1 et *Le site Paléo-indien CeEt-482 de Saint-Romuald, bilan des recherches archéologiques de l'été 1991*, Saint-Romuald, Ville de Saint-Romuald et ministère des Affaires culturelles, rapport inédit, 1992, vol. 1.

8. Michel Plourde, *Surveillance en archéologie préhistorique dans la rue Sous-le-Fort, avril-mai 1991*, Ville de Québec, Division du Vieux-Québec et du patrimoine, rapport inédit, mai 1991, 8 p. et Pierre Giroux, *Exprertise archéologique à la maison Hazeur*, Québec, Société générale des industries culturelles (SOGIC), rapport inédit, 1992, vol. 1.

chasse, de pêche et de cueillette et utilisaient des outils d'os et de pierre. Pour la fabrication de ces outils, ils exploitaient abondamment une pierre locale, un chert de qualité moyenne, provenant de la falaise ou d'autres sources à proximité. Certains objets typiques du Sylvicole inférieur (entre 1000 et 400 av. J.-C.) ont aussi été recueillis.

Les Amérindiens du Sylvicole moyen et du Sylvicole supérieur

Si les preuves de la présence amérindienne à Place-Royale entre 3000 et 400 av. J.-C. restent rares, celles des périodes ultérieures sont nombreuses. La pointe de Québec se fait désormais accueillante en période estivale. Elle offre un havre naturel et permet un contrôle sur le fleuve, relativement étroit à cet endroit; le boisé qui la recouvre favorise l'ouverture de clairières bien abritées. De petits groupes s'y arrêtaient régulièrement pour des haltes de quelques jours ou des séjours plus longs durant lesquels ils exploitaient les ressources locales. Cet endroit constituait l'un des points de repère de leur vaste territoire. Outre des vases, des pipes et une perle de céramique, de nombreux outils d'os et de pierre, des perles de

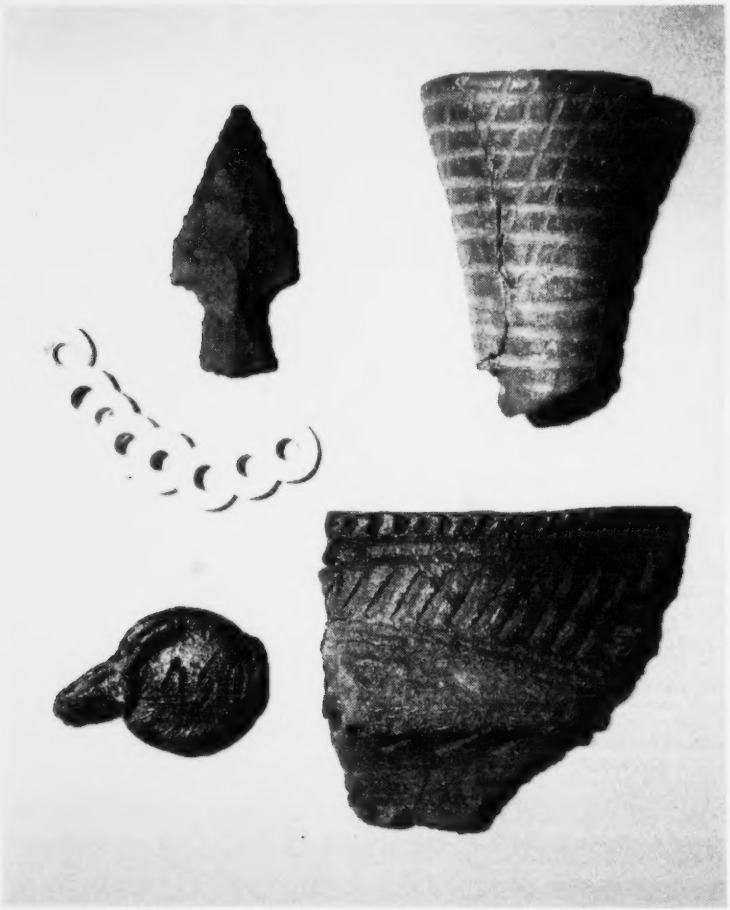

Fig. 2 Objets provenant des fouilles à la place Royale; tous ces artefacts, à part le sceau de marchandises, témoignent de l'occupation préhistorique du site. Ministère des Affaires culturelles, photographie de Louise Leblanc.

coquillage (fig. 2), des déchets culinaires constitués d'os et de plantes marquent leur passage. Des vestiges d'habitations (traces de foyer et piquets) et des sépultures rappellent aussi leur façon de vivre et d'accompagner les leurs au pays du soleil couchant.

Après l'an 1000, les populations sylvicoles ont pratiqué l'agriculture, les principaux végétaux cultivés étant le maïs, la courge, les haricots et le tabac. Elles vivaient dans des villages composés de plusieurs maisons-longues, grandes habitations voûtées faites de perches reliées entre elles et couvertes d'écorce, qui abritaient plusieurs familles. Ceci ne les empêchait pas

Fig. 3 Les travaux archéologiques de 1977 ont mis au jour les restes osseux de dix individus, quatre adultes et six enfants, enterrés dans deux fosses communes. Ces inhumations ont été faites entre les années 1000 et 1300 de notre ère. Ministère des Affaires culturelles, photographie : MAC-1985-026(35)-32A.

cependant d'établir des campements temporaires lorsque leurs activités de chasse et de pêche l'exigeaient. La pointe de Québec se prêtait peu à la culture du sol ou à la création d'un de ces villages à cause de son exiguïté et des crues printanières et automnales. Les grains de maïs trouvés viennent donc d'un autre lieu et les traces de piquets relevées se rattachent à de petites habitations légères et non à ces maisons-longues, plus grandes et de forme plus complexe.

Deux sépultures ont été dégagées et leur datation se situe entre 1000 et 1300 (fig. 3). La première fosse comprenait quatre enfants, âgés de 0 à 6 ans, et la deuxième six individus : deux femmes, deux hommes, un jeune enfant et un bébé. Les offrandes funéraires se résumaient à quelques colliers de perles de coquillage.

Après 1200, la pointe de Québec, sans être abandonnée, ne devait être fréquentée qu'occasionnellement. À cette époque, elle se situe probablement en marge d'établissements plus importants, tels Stadaconé et Sitadin, que Jacques Cartier décrira dans ses récits de voyage.

Les premiers contacts entre Français et Amérindiens

En 1534, Cartier rencontre à Gaspé des Amérindiens de la famille iroquoienne venus de Stadaconé pour pêcher le maquereau et chasser le phoque. Il les reverra chez eux en 1535. D'après les écrits du découvreur, les Iroquoiens étaient répartis en une dizaine de villages sur la rive nord du Saint-Laurent entre l'île d'Orléans et Montréal. La localisation de ces villages demeure imprécise tout comme leur nature. Au début du XVII^{e} siècle, ces Iroquoiens ont mystérieusement disparu de la vallée du Saint-Laurent.

L'année où les Français s'établissent à Place-Royale, en 1608, Champlain observe que plusieurs Montagnais viennent à Québec pour y pêcher l'anguille (fig. 4). La saison débute vers le 15 septembre pour prendre fin un mois plus tard. Consommée sur place, l'anguille est aussi mise à sécher. Les Montagnais partent ensuite à la chasse au castor pour revenir le 15 décembre à Place-Royale, où ils retrouvent leurs provisions d'anguilles et tout ce qu'ils avaient confié à la garde de Champlain[9]. L'occupation simultanée de la pointe de Québec par les Français et les Amérindiens est attestée par la présence d'objets caractéristiques des deux cultures à l'intérieur d'une même couche archéologique.

9. Georges-Émile Giguère, *Œuvres de Champlain*, Montréal, Éditions du jour, 1973, vol. I, p. 310.

Fig. 4 La première carte de Québec, par Samuel de Champlain (1608).
Georges-Émile GIGUÈRE, *Oeuvres de Champlain*, vol. I, p. 296.

Les Montagnais appartiennent à la famille algonquienne, tout comme les Algonquins, les Etchemins, les Nipissings et les Attikameks; ils sont nomades et vivent de chasse, de pêche et de cueillette. Le mode de vie de ces peuples exige de nombreux déplacements et entraîne, à l'hiver, une dispersion des groupes. À l'époque de Champlain, les Amérindiens possédaient déjà un réseau complexe d'échanges, dont les routes empruntaient en grande partie le réseau hydrographique, et où certaines nations jouaient le rôle d'intermédiaires.

3. UN LIEU FORT INTÉRESSANT POUR L'ÉTABLISSEMENT DES FRANÇAIS EN AMÉRIQUE

La route de l'or et des épices

Au XV[e] siècle, l'Europe avait développé d'importantes relations commerciales avec l'Asie, où elle achetait des soieries, des pierres précieuses et des épices utilisées comme assaisonnements et médicaments. Ce commerce fait alors la richesse des marchands qui constituent graduellement une nouvelle puissance économique. Suite à la prise de Constantinople par les Turcs en 1453, on sent la nécessité de trouver une route plus sûre et d'atteindre directement l'Asie sans passer par la Méditerranée.

Cet événement occasionne une montée des prix et les produits deviennent fort dispendieux. Comme on paie ces marchandises avec de l'or et que l'on ne vend rien en retour, les mines s'épuisent vite. L'Europe se met donc à la recherche d'une nouvelle route vers l'Asie et de terres inconnues riches en métaux précieux.

À la même époque, Christophe Colomb lit dans Aristote qu'une mer de peu d'étendue relie l'Europe à l'Asie. D'autre part, on découvre que la terre est ronde. Les navigateurs peuvent alors s'éloigner des côtes sans avoir peur de tomber dans le vide. Les instruments de navigation se perfectionnent et l'invention de la boussole et de l'astrolabe (fig. 5) permettent de s'aventurer loin des rivages. Tous ces facteurs provoquent une vague d'expéditions du côté de l'Amérique. Quatre pays atlantiques se lancent dans cette recherche et se feront concurrence : l'Espagne, le Portugal, la France et l'Angleterre.

L'Espagne aborde le continent américain grâce à Christophe Colomb en 1492. Elle en rapportera des produits précieux tels que de l'or, de l'argent, des perles, des bois précieux et des plantes servant à fabriquer des teintures. De plus, entre 1519 et 1521, elle trouvera un

passage au sud de l'Amérique, par l'intermédiaire du Portugais Magellan qu'elle avait commandité. Avec l'acquisition de toutes ces richesses et la découverte d'une route pour l'Asie, elle devient la première puissance européenne.

Il n'en faut pas plus pour faire réagir la France qui, à partir de 1524, entreprend plusieurs explorations en Amérique du Nord. Les voyages les plus marquants sont ceux de Jacques Cartier effectués en 1534, 1535 et 1541. Ils ont permis de repérer le Saint-Laurent et l'embouchure des principaux affluents qui pénètrent à l'intérieur du continent. C'est aussi à cette époque qu'on fait les premières tentatives d'implantation puisque Cartier hiverne sur le bord de la rivière Saint-Charles en 1535-1536, puis à Cap-Rouge en 1541-1542. Devant les rigueurs de l'hiver laurentien, cet établissement français, dirigé par Roberval en 1542-1543, est finalement abandonné.

Fig. 5 Lors d'un voyage au pays des Hurons, en 1613, Champlain perdit son astrolabe. La tradition lui attribue cet instrument trouvé en 1867. Paul-Émile FARLEY et Gustave LAMARCHE, *Histoire du Canada*, p. 97.

Le dernier voyage de Cartier est considéré comme un échec à cette époque. Croyant avoir trouvé des pierres précieuses, plus précisément des diamants, l'explorateur ne ramène en France que du quartz et de la pyrite de fer. La France détourne alors son attention de l'Amérique du Nord pour concentrer ses efforts vers le sud, plus précisément en Floride et au Brésil.

La route des fourrures

Au XVI[e] siècle, des pêcheurs français, anglais, portugais et espagnols fréquentent régulièrement les côtes de Terre-Neuve et du golfe Saint-Laurent. À la suite de ces incursions, ils rapportent en Europe des fourrures obtenues des Amérindiens en échange de

produits européens. Ce commerce procure graduellement de l'emploi, constate l'anthropologue Marcel Trudel :

> Mais, d'une année à l'autre, les fourrures sont abondantes et trouvent preneur sur le marché, les pêcheurs en rapportent des quantités de plus en plus grandes. En France, en particulier, où l'on veut se libérer des marchés intérieurs européens, la fourrure arrive à point. On peut affirmer qu'à partir de 1580 les marchands organisent de véritables voyages de traite dans le Saint-Laurent. On va au-devant de la fourrure : c'est elle qui prend la vedette du commerce à la fin du siècle, et, avec elle, le Saint-Laurent[10].

Le contact commercial avec les Amérindiens est donc à la source du développement français dans cette partie de l'Amérique. Le commerce des fourrures est le moteur de l'implantation. Toutefois, la France maintiendra son objectif de trouver la route pour l'Asie et de la contrôler, ce qui se répercutera sur le mode d'établissement.

À la fin du XVI^e^ siècle, la France désire s'implanter en Amérique du Nord-Est. Avant de fonder Québec, on construira trois habitations dans différents endroits : une à Tadoussac en 1600 et les deux autres en Acadie, l'une à la rivière Sainte-Croix en 1604 et l'autre à Port-Royal l'année suivante. Samuel de Champlain participe au projet d'établissement en Acadie. Il sera donc expérimenté lorsqu'il arrivera à Québec, d'autant plus qu'il a remonté le Saint-Laurent en 1603.

Champlain ne cherche pas à s'établir à Tadoussac parce que la traite s'y pratique depuis longtemps avec des Européens venant de différents pays, et il veut éviter ce genre de concurrence. Incité par les Amérindiens, c'est donc sur ce qui allait devenir Place Royale[11] qu'il arrêtera son choix.

---

10. Marcel Trudel, *op. cit.*, p. 58.

11. La dénomination place Royale est apparue en 1686 pour désigner la place du Marché, en hom de Louis XIV ayant été installé sur l'emplacement.

CHAPITRE 2

LES ANNÉES D'HABITATION[15]
1608-1627

1. CHAMPLAIN S'ÉTABLIT À QUÉBEC

Au printemps de 1608, Samuel de Champlain entend conduire une entreprise de colonisation sur les bords du Saint-Laurent et recrute ses effectifs avec l'aide de son principal lieutenant, François Gravé.

Nous le voyons à Honfleur s'affairant à équiper deux navires : le *Lévrier* et le *Don-de-Dieu*. Ce dernier, sous son commandement, sera chargé avec les matériaux nécessaires à la construction d'une habitation. Pour mener à bien les travaux, l'explorateur recrute des hommes de métier; il s'assure aussi des services d'un chirurgien du nom de Bonnerme et d'un jeune garçon du nom d'Étienne Brûlé qu'il destine à l'apprentissage des langues amérindiennes.

Confié au commandement de François Gravé, le *Lévrier* est presque deux fois plus petit que le navire de Champlain; il jauge 80 tonneaux comparativement aux 150 tonneaux du *Don-de-Dieu*. Le petit navire transporte les marchandises de traite dont les Amérindiens ne peuvent déjà plus se passer. D'une extrême légèreté, le *Lévrier* doit faire la chasse aux contrebandiers et François Gravé est expert dans ce genre d'opération. Il entend faire respecter le monopole de Pierre Du Gua de Monts, qui commandite l'entreprise de

---

15. Texte tiré de Béatrice Chassé, *Aux origines de la vie québécoise*, Québec, ministère des Affaires culturelles, rapport inédit, 1980, p. [illegible] et de Hélène de Carufel, *op. cit.*, p. [illegible].
Les données essentielles de ce chapitre proviennent des sources suivantes :
H. P. Biggar, *The Works of Samuel de Champlain*, Toronto, University of Toronto Press, 1971, vol. [illegible].
Georges Gauthier-Larouche et Jean-Claude Hébert, *L'habitation de Québec : 1608-1615*, Beauport, Éditions calligraphiques, 1982, 62 p.
Françoise Niellon et Marcel Moussette (Les Recherches Arkhis inc.), *Le site de l'Habitation de Champlain à Québec : étude de la collection archéologique (1976-1980)*, coll. Dossiers n° 58, Québec, Les Publications du Québec, 1985, 531 p.
Marcel Trudel, *Histoire de la Nouvelle-France*, vol. II : Le comptoir, 1604-1627, Montréal, Fides, 1966, 587 p.

[illegible]

[illegible]

[illegible]

[illegible]

[illegible]

[illegible]

[illegible]

[illegible]

[illegible]

[illegible]

[illegible]

[illegible]

[illegible]

[illegible]

(1) [illegible]

A *Le magasin.*
B Colombier.
C Corps de logis où sont nos armes, & pour loger les nouueaux.
D Autre corps de logis pour nouueaux.
E Cadran.
F Autre corps de logis où est la forge & artifans logés.
G Galleries tout au tour des logemens.
H Logis du sieur de Champlain.
I *La porte de l'habitation, où il y a pont-leuis.*
L Prommenoir autour de l'habitation contenant 10. pieds de large iusques sur le bort du fossé.
M Fossés tout autour de l'habitation.
N Plattes formes, en façon de tenailles pour mettre le canon.
O Iardin du sieur de Champlain.
P *La cuisine.*
Q Place deuant l'habitation sur le bort de la riuiere.
R *La grande riuiere de* Sainct Laurens.

Fig. 6 La première Habitation de Québec, par Samuel de Champlain (1608). Georges-Émile GIGUÈRE, *Œuvres de Champlain*, vol. I, p. 303.

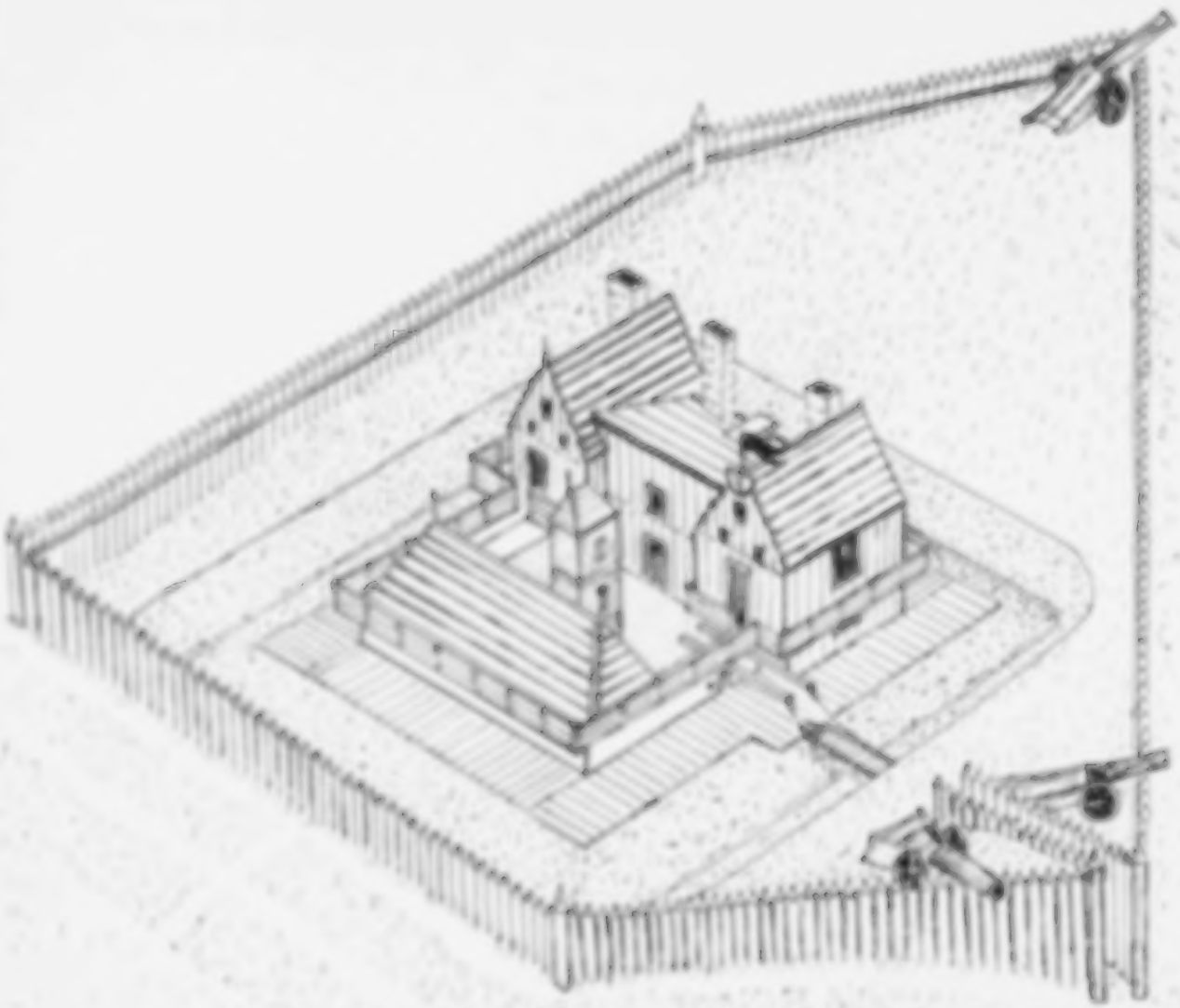

Fig. 7 Le dessin de la première Habitation de Québec par Champlain a donné lieu à de multiples interprétations. Georges GAUTHIER-LAROUCHE et Jean-Claude HÉBERT, *L'Habitation de Québec, 1608-1615*, p. 29, fig. 11.

promenoir de bois, large de 10 pieds, qui s'étendait jusqu'au bord du fossé, et ils étaient reliés entre eux par une galerie au second étage, de manière à ne former qu'un seul bloc.

En plus de servir de logement pour les premiers habitants de Québec et d'espace de rangement pour les marchandises et les munitions, l'Habitation constituait tout un système de défense. La galerie permettait de faire le guet et un fossé de 15 pieds de largeur et de 6 pieds de profondeur isolait l'ensemble. On ne pouvait entrer qu'en passant sur un pont-levis, hissé le soir venu comme dans les forteresses moyenâgeuses. Des pièces de canon étaient pointées vers le fleuve. Enfin, une palissade de pieux, dont on ignore les dimensions, servait à se protéger. Cette palissade ne sera terminée qu'en 1610.

Fig. 8 Le travail des scieurs de long. Francis Back, Éditions Libre Expression — Éditions Art Global, publié dans *Pour le Christ et le Roi*, p. 91, photographie du Musée canadien des civilisations, Hull, Québec.

Les canons furent déposés sur une plate-forme placée sur un remblai de terre. Très tôt sous le Régime français, c'est-à-dire vers les années 1635-1640, la palissade n'existait plus, mais la plate-forme, située à l'emplacement des maisons Lagorgendière et Pachot, était encore là, avec sa rangée de quatre pièces d'artillerie.

Comme l'aspect défensif est primordial, voici à titre d'exemple la liste des armes et munitions que Champlain a préparée pour le ravitaillement de 1619 : « 40 mousquets avec leurs bandoulières, 24 piques, 4 arquebuses à rouet de 4 à 5 pieds, 1,000 livres de poudre fine, 1,000 de poudre à canon, 1,000 livres de balles pour les pièces, six milliers de plomb, un poinçon de mèche[15] ». On ne sait pas cependant s'il a reçu cette marchandise.

Les armes à feu étaient importantes, mais les armes blanches faisaient aussi partie de l'équipement des premiers arrivants. À ce titre, on a trouvé un artefact particulièrement intéressant (fig. 9), dans un contexte couvrant la période 1608-1624 :

> [...] il est constitué de deux morceaux d'une garde d'épée en forme de panier [...]. Mais ce qui fait peut-être toute sa valeur est qu'il semble bien que ce soit une épée de ce genre que Champlain porte à sa gauche en 1609 lors de la bataille contre les Iroquois : le dessin qui illustre son récit est suffisamment précis pour que soient bien visibles les barres incurvées de la garde de son épée (Champlain, 1973 : 344-345; gravure agrandie : M. Trudel, 1966 : 166)[16].

En 1616, Champlain fait « bastir, fortifier & accroistre nostre-ditte habitation du tiers, pour le moins, par ce qu'elle n'estoit suffisamment logeable, & propre pour reçevoir, tant ceux de nostre compagnie, qu'autres estrangers qui nous venoient voir, & fismes le tout bien bastir de chaux, & sable [...] ». On ne sait pas la nature exacte des travaux réalisés, mais le texte laisse entendre qu'ils touchent les espaces de logement. En 1620, il pleut dans l'Habitation et l'ancien magasin tombe en ruines; on procède encore à des réparations. Champlain fait parachever le magasin en 1621.

15. Samuel de Champlain, « Estat des personnes qui doivent être menez et entretenues en l'habitation de Québec, pour l'année 1619 », dans Françoise Niellon et Marcel Moussette (Les Recherches Arkhis inc.), *op. cit.*, p. 382.

16. Françoise Niellon et Marcel Moussette (Les Recherches Arkhis inc.), *op. cit.*, p. 88-89.

Fig. 9 Autoportrait de Champlain. Il s'agit de la seule représentation authentique du fondateur de Québec. La garde de l'épée qu'il porte à sa gauche ressemble à un objet trouvé lors des fouilles archéologiques de l'Habitation.
Georges GAUTHIER-LAROUCHE, d'après un dessin de Champlain.
Ministère des Affaires culturelles, photographie : MAC-1981-R75(22)-5.

3. LES PREMIÈRES FAMILLES ARRIVÉES AU PAYS

Dans les premières années de l'établissement français, Québec n'existait que comme comptoir. La population se chiffrait autour de la centaine lors de la conquête anglaise par les Kirke en 1629; la venue des navires en juin ou juillet augmentait temporairement le nombre d'habitants.

Les Français de la Nouvelle-France occupaient un vaste territoire qui s'étendait de Tadoussac jusqu'au cœur de la Huronie. Au début, la population était entièrement masculine et on y trouvait des marins, des interprètes, des marchands, des hommes de métier; il n'y avait pas d'agriculteurs et la plupart des hommes exerçaient plusieurs métiers. Avant 1616, aucune femme européenne n'avait foulé le sol de la Nouvelle-France et, sans l'élément féminin, on ne pouvait songer à un établissement durable.

Les premières familles commencent à s'implanter en 1617 avec l'arrivée de Louis Hébert et de son épouse Marie Rollet, la première femme à s'installer en Nouvelle-France[17]. Les Hébert sont accompagnés de leurs enfants : Anne, Guillemette et Guillaume. Selon le vœu de Champlain, le nouvel arrivant entend s'adonner à la culture de la terre. La famille s'établit en haut de la côte de la Montagne, à peu près à l'emplacement de la cour intérieure du Séminaire. Il y a là ce qu'on appelle alors un beau « désert », c'est-à-dire une clairière cultivable sans qu'on soit obligé d'essoucher. Le cultivateur va y élever du bétail et semer du blé d'Inde et des pois. Il plantera aussi des arbres fruitiers, notamment des pommiers importés de Normandie. Il se construit une maison en pierre qui avec le château Saint-Louis constitueront pendant longtemps les seuls bâtiments de la haute-ville.

Très tôt, la famille Hébert devient autosuffisante, c'est-à-dire qu'elle ne compte plus sur les marchandises apportées au printemps par les navires français pour assurer sa subsistance. Vers les mois de mai et de juin, les réserves du magasin sont épuisées, tandis que monsieur et madame Hébert ont encore de quoi nourrir leur famille. Aux printemps de 1628 et de 1629, Champlain va d'ailleurs devoir leur réquisitionner des vivres pour ravitailler les résidents de l'Habitation.

---

17. En 1616, une femme du nom de Marguerite Vienne arrive en Nouvelle-France, mais elle meurt aussitôt.

En 1619, deux ans après la venue des Hébert, arrivent Pierre Desportes et son épouse Françoise Langlois ainsi qu'Abraham Martin dit l'Écossais accompagné de son épouse Marguerite Langlois, la sœur de Françoise. La première naissance à être enregistrée sur le sol de la Nouvelle-France est celle d'Hélène Desportes, née à Québec en 1620. Cette petite Canadienne a pour marraine l'épouse de Samuel de Champlain, Hélène Boullé, qui réside à Québec de 1620 à 1624.

C'est Marguerite Langlois, épouse d'Abraham Martin, qui mettra au monde le premier garçon né à Québec. Eustache Martin est baptisé le 24 octobre 1621; Eustache Boullé, le frère d'Hélène, agit comme parrain. Abraham Martin est pilote de navire et, contrairement à Louis Hébert, il ne s'intéresse pas à l'agriculture. Il est l'ancêtre de plusieurs Canadiens; cependant, aucun d'eux ne portera le nom de Martin, car sa descendance s'est perpétuée uniquement par ses filles. Abraham Martin dit l'Écossais possédait une terre à la haute-ville, en haut de la côte d'Abraham, qui lui doit son nom.

Enfin, non moins digne de mention est l'arrivée à Québec, en 1620, d'Hélène Boullé, l'épouse de Champlain. Elle n'a que vingt-deux ans tandis que son mari est quinquagénaire. Leur mariage remonte à 1610, alors que la nouvelle épouse n'avait que douze ans. Les parents d'Hélène, des protestants fortunés, garantissaient à Champlain, par contrat de mariage, une dot de 6 000 livres dont il avait bien besoin pour son entreprise de colonisation. Hélène Boullé s'était convertie au catholicisme avant sa venue au Canada. Madame de Champlain rentrera en Europe en 1624, pour ne plus revenir. Elle a laissé son nom à l'île Sainte-Hélène, baptisée par Champlain en son honneur en 1611, alors qu'il se trouvait en voyage d'exploration dans la région de Montréal.

4. QUELQUES BÂTIMENTS S'ÉLÈVENT AUX ALENTOURS

Lorsque Champlain revient à Québec en 1620, après une absence de deux ans, l'Habitation est dans un état pitoyable. À l'automne, il fait commencer la construction d'un fort en bois sur le promontoire, malgré les réticences des hommes de métier et des marchands de la compagnie. Le fort Saint-Louis, en plus de renforcer la défense de Québec, doit servir de lieu d'hébergement aux soldats qui viendront dans la colonie et de refuge à la population en cas de nécessité. Champlain est tenace et, au printemps de 1621, le fort est habitable. Cependant, il ne sera pas encore terminé en 1626. Champlain le jugera alors trop petit pour répondre à ses objectifs; il le fera raser et récupérera les matériaux pour en bâtir un plus grand.

Dans les années qui précédent la prise de Québec, les bâtiments de la « ville » se comptent sur les doigts de la main. L'Habitation est la principale construction de la basse-ville, mais à partir de 1615, on compte en plus la maison-chapelle des récollets, située entre la falaise et l'Habitation. Entre 1617 et 1620, apparaissent aussi, près de l'Habitation, les logements du serrurier et du boulanger. Après 1620, les récollets, installés sur les bords de la rivière Saint-Charles, ne viennent à leur maison-chapelle que pour la messe du dimanche.

À la haute-ville, le fort Saint-Louis et la maison des Hébert profitent d'une vue magnifique sur un paysage inaltéré, mais les vents d'hiver ne manquent pas de causer des désagréments, emportant même la toiture de la maison de pierre des Hébert. Par ailleurs, ce n'est qu'en novembre 1623 que Champlain fait tracer, dans une entaille naturelle, un chemin pour aller de l'Habitation jusqu'au château Saint-Louis, là où se trouve aujourd'hui la côte de la Montagne. Le cimetière des Français, sur le site de l'actuel parc Montmorency, longe cette voie de circulation.

Outre quelques petits logis, rien d'autre. Il faut remonter dans la vallée de la Saint-Charles pour rencontrer les deux derniers établissements français avant de s'enfoncer dans la forêt originelle. Sur la rive droite de la rivière, les récollets construisent un couvent en 1620 destiné à devenir un séminaire pour les jeunes Amérindiens. Il reçoit le nom de Saint-Charles, appellation qui restera à la rivière. Au temps de Cartier, ce cours d'eau avait été appelé Sainte-Croix; il portait aussi le nom de « petite rivière » par opposition à la grande rivière de Saint-Laurent. Les Montagnais du Saguenay l'appelaient Kabir Kouba à cause de son cours sinueux. Sur la rive gauche de la Saint-Charles, au confluent du ruisseau Lairet, les jésuites établissent également un couvent, en 1625. La venue des récollets et des jésuites dans la colonie naissante avait pour but l'évangélisation des Amérindiens.

5. LA SECONDE HABITATION

En 1623, Champlain soumet l'Habitation à l'attention des maçons et des charpentiers qui lui suggèrent d'en bâtir une nouvelle plutôt que de « réparer annuellement la vieille, qui était si caduque qu'elle attendait l'heure de tomber[18] ». On résolut donc d'abattre l'ancienne Habitation, à l'exception du magasin. À l'automne de la même année, Champlain fait assembler les matériaux pour commencer la construction au printemps suivant. Il fait « faire

18. Georges-Émile Giguère, *op. cit.*, vol. III, p. 1 051.

quantité de chaux, abattre du bois, tirer de la pierre, apprêter tous les matériaux nécessaires pour la maçonnerie, charpenterie et le chauffage[19] ».

La seconde Habitation, en pierre, correspondait à ses rêves de grandeur et les hommes de métier eurent beaucoup de réticences à en exécuter les plans. Tracés à l'automne de 1623, ils prévoyaient un édifice de 120 pieds de longueur sur 72 de largeur, avec une tour à chacun des angles, ces mesures incluant le rayon des tours. Le projet intégrait le magasin de pierre et comprenait trois nouveaux corps de logis, les anciens ayant été démolis; les quatre bâtiments étaient disposés en carré. Au centre se trouvait une cour intérieure avec une ouverture du côté du fleuve.

Le 1er mai 1624, on commençait les travaux et le 6 du même mois, Champlain faisait enfouir une pierre gravée aux armes du roi de France, Louis XIII, symbole de la prise de possession de la terre québécoise, et à celles d'Henri de Montmorency, vice-roi de la Nouvelle-France. Étaient également gravés son nom et la date du 6 mai 1624. L'historien Ferland mentionne que cette pierre a été détruite dans un incendie en 1854[20].

La maçonnerie est constituée principalement de schiste du cap Diamant. Pour certaines parties, on a utilisé du calcaire ou un mélange des deux types de pierre. Les planchers sont en pin blanc et le toit est en bois. Champlain mentionne qu'il a fait scier 1 500 planches à cette fin. À l'extérieur, l'édifice est protégé par le même système défensif qu'auparavant : fossés, canons et palissade. Le résultat des fouilles archéologiques permet de croire que la seconde Habitation s'est édifiée à l'emplacement de la première. Les archéologues ont trouvé, sous la partie centrale de 1624, une quantité suffisante de matériaux de construction (briques, tuiles, ardoises, bois) pour étayer cette hypothèse. En effet, ces débris ne peuvent être associés qu'à la première Habitation.

Au mois d'août 1624, Champlain quittait Québec. Il mentionne : « En ce temps, je résolus de repasser en France avec ma famille, y ayant hiverné près de cinq ans[21] ». À son retour en 1626, il est déçu de voir son projet d'habitation exécuté seulement « à demi ». Mais que veut-il dire par là ? En son absence, ouvriers ou contremaîtres ont « simplifié » le plan; ils

19. *Ibid.*, p. 1 053.

20. H. P. Biggar, *op. cit.*, vol. V, p. 121.

21. *Ibid.*, p. 134.

ont omis un côté et deux tourelles. La bâtisse présente alors la forme d'un U, et elle est pourvue d'une tourelle à chaque coin de la façade (fig. 10).

Champlain estime que le travail a été considérablement retardé par les nombreux voyages de ses hommes au cap Tourmente où l'on va chercher le foin destiné à nourrir le bétail élevé à l'Habitation. C'est pourquoi il y fait construire un établissement et y transporte les bestiaux. Huit personnes iront y demeurer, dont une femme et une petite fille, et on fait venir de France une cinquantaine d'animaux.

Fig. 10 La tour nord-est de la seconde Habitation de Champlain.
L'Habitation de Champlain, Éditeur officiel du Québec, La Documentation québécoise, diapositive 4.

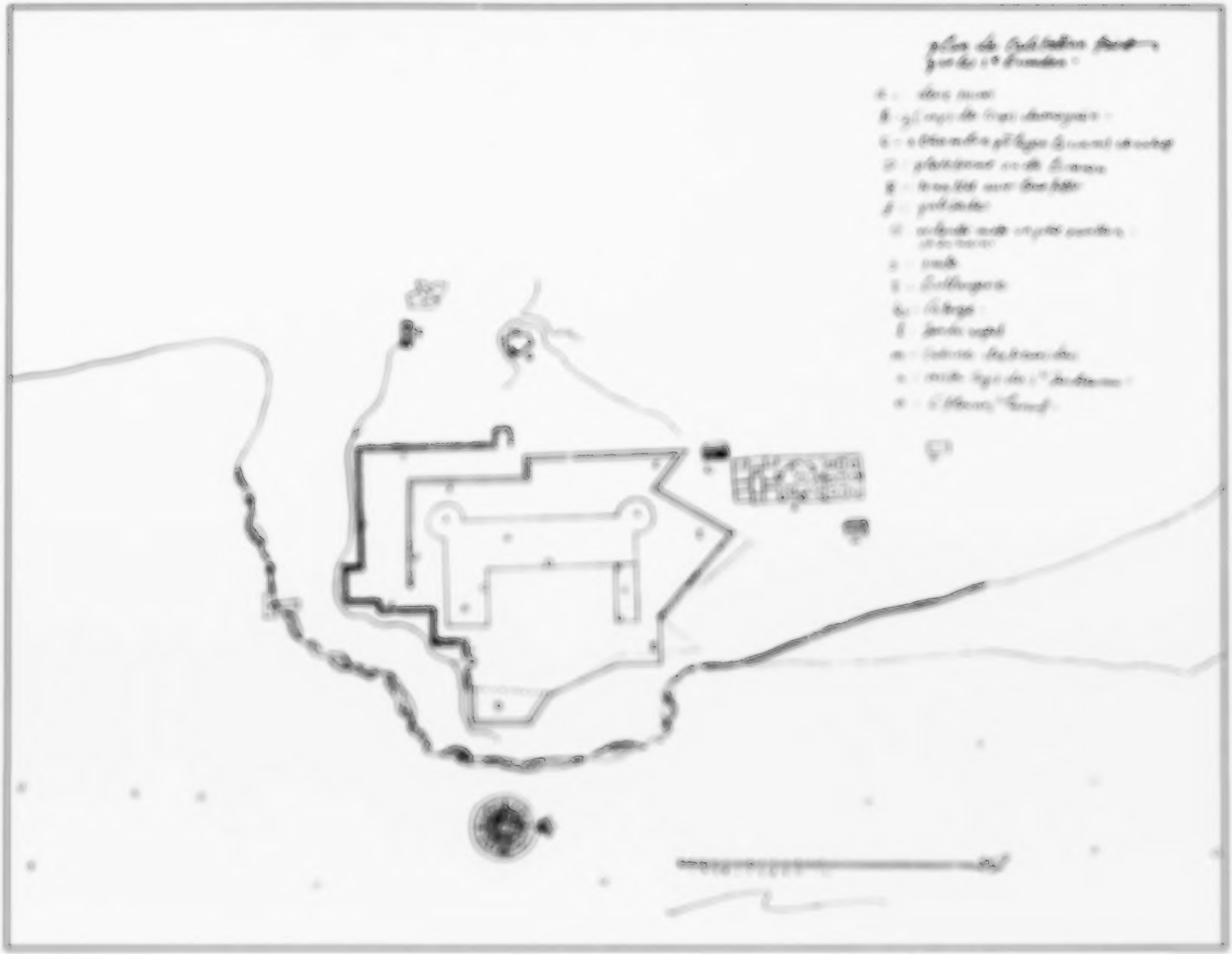

Fig. 11 Plan de la seconde habitation de Champlain, par Jean Bourdon (c. 1640).
McGill University Library, Department of Rare Books and Special Collections.

Fig. 62 Reconstitution de la seconde habitation de Champlain. Vianney Carrière, ministère des Affaires culturelles, 1987.

Les dimensions

Champlain nous fait connaître deux dimensions de la seconde Habitation : 18 toises (1 toise = 6 pieds français) pour la longueur du corps principal et 10 toises pour la longueur des ailes. Par le relevé des vestiges, nous avons pu établir que les 18 toises s'entendent à partir du centre des tours qui mesurent une toise de rayon.

Sur le plan de Bourdon (fig. 11), nous voyons que les deux ailes ont 9 toises, ce qui n'est pas loin de la mesure mentionnée par Champlain, si l'on compte la toise comprise dans le rayon des tours. En nous servant toujours de l'échelle du même plan, on a 7 toises de largeur pour l'aile b, 2 pour l'aile c et 8 pour le corps principal. Les mesures relevées sur ce plan sont approximatives, mais elles semblent néanmoins très proches de la réalité.

Quant à la hauteur de l'édifice, elle nous est connue par les écrits de Champlain. Avant de quitter Québec en août 1624, il note que le premier étage est terminé et qu'il mesure 14 pieds de hauteur; il ajoute qu'il manque encore 7 à 8 pieds, ce qui ferait un bâtiment de 21 à 22 pieds, excluant la toiture dont la hauteur est inconnue.

Les matériaux, la forme et les ouvertures (fig. 12)

La seconde Habitation était en pierre et couverte en planches. Quant à la forme du bâtiment et à la disposition des ouvertures, elles nous sont connues par le dessin de la façade principale donnant sur la rue Notre-Dame. Ce dessin, annexé au mémoire de Mgr de Laval adressé au roi en 1681, représente le vieux magasin avant l'incendie de la basse-ville (fig. 13). Cette représentation paraît stylisée et il est certain que la longueur de 8 toises (au lieu de 18), mentionnée au bas, est incorrecte. Quant à la hauteur de 3 toises et demie, elle correspond aux mesures données par Champlain. Aucun document ne confirme ou n'infirme la disposition des ouvertures représentées sur ce dessin.

Les renseignements concernant la façade du côté du fleuve sont encore plus ténus; le seul document visuel à l'appui est le plan d'Ivrangues de 1683, qui d'ailleurs prête à interprétation. Il est possible que les ailes nord et sud n'aient eu qu'un seul étage pendant toute l'existence du vieux magasin. Pour ce qui est de l'aile nord, nous croyons qu'elle n'avait effectivement qu'un étage car, selon le plan de Bourdon, elle abritait deux chambres.

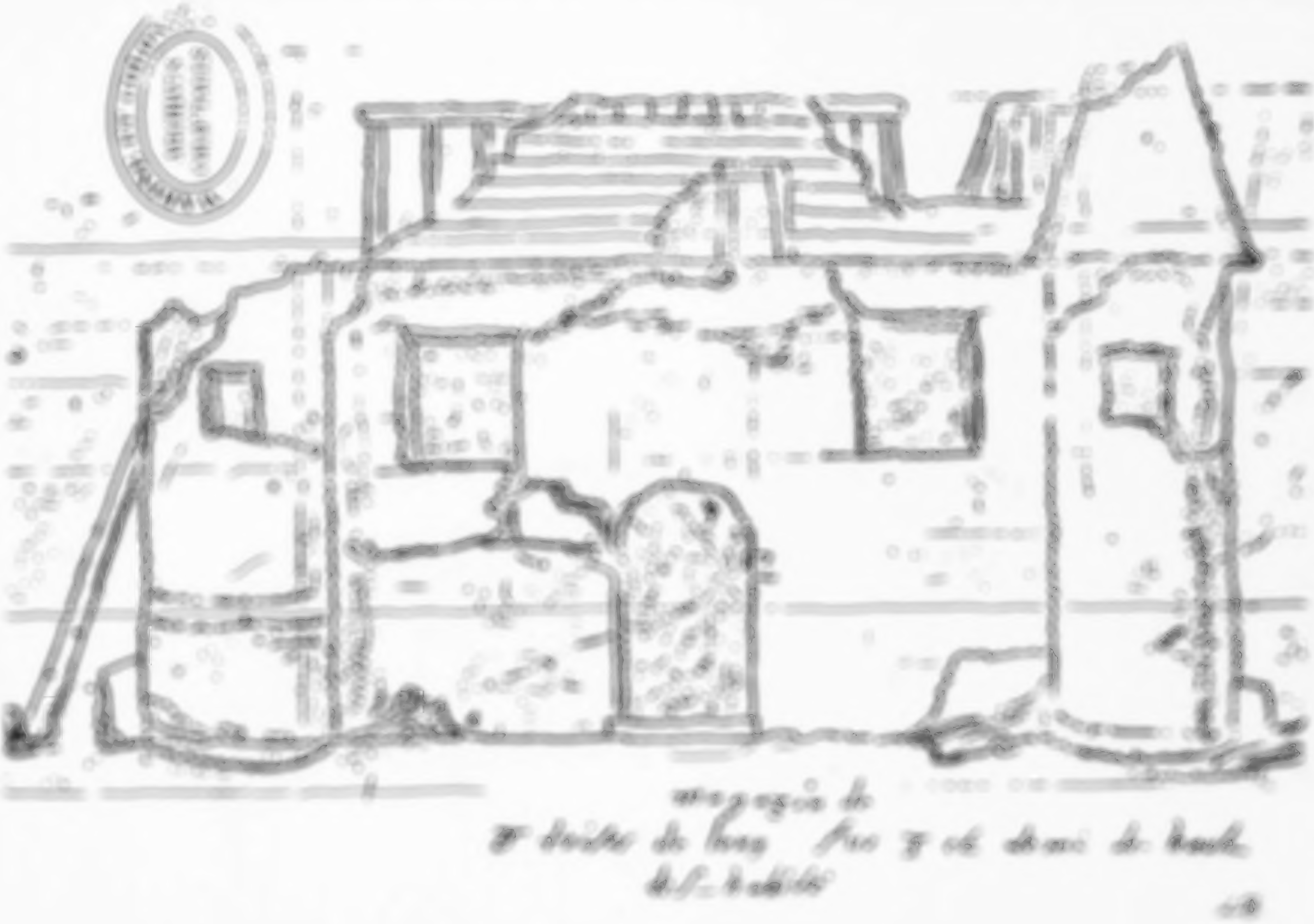

[illegible]

Comme la superficie de cette partie couvrait environ 12 pieds sur 30, ces chambres occupaient probablement le premier et le seul niveau de cette aile.

La fonction des bâtiments

Le corps principal de cet immense ensemble servait occasionnellement pour des réunions à caractère communautaire; il devait être très difficile à chauffer avec ses 14 pieds de hauteur. À toutes les époques, le « vieil magasin » abritait des armes et des munitions. Les sources historiques n'indiquent pas de quel côté se situe le magasin, mais les fouilles archéologiques ont permis d'observer une partie plus ancienne intégrée à la construction de 1624 et laissent supposer que cet arsenal se trouvait dans l'aile sud, non loin de la batterie de canons.

Sous l'occupation des Kirke, entre 1629 et 1632, l'Habitation semble servir essentiellement de système de défense et d'entrepôt. La population de Québec loge ailleurs, à l'exception peut-être des commis du magasin. À la fin de cette période, l'Habitation est incendiée et les dégâts sont importants; il ne reste qu'une partie des murs. Les fouilles archéologiques ainsi que le plan de Bourdon de 1634 laissent supposer que la reconstruction s'est effectuée selon le même tracé qu'en 1624 et sur le même emplacement. Nous savons par l'analyse des vestiges que l'aile nord a été ajoutée au corps principal. Cette partie a sûrement été construite entre 1624 et 1635, car elle apparaît sur le plan de Bourdon. Il est possible qu'elle remonte aux travaux de 1633-1634.

Dans les années 1650, le ensemble Habitation, connue sous le nom de « vieil magasin », était en partie abandonnée. Il n'y a que l'aile nord, dont une façade donnait sur la place Royale, qui est encore occupée. Affectée par l'incendie de 1682, elle est démolie en 1688 et remplacée par l'église Notre-Dame-des-Victoires.

CHAPITRE 3

UNE ADMINISTRATION SOUS LE SIGNE DU COMMERCE[22]

1. LE RÔLE DES SOCIÉTÉS COMMERCIALES

La France ne possédant pas les capitaux suffisants pour se lancer dans de grandes entreprises coloniales, le roi décide d'en confier le mandat à des sociétés commerciales (fig. 14). C'est ainsi qu'il accorde à une compagnie privilégiée le monopole du commerce des fourrures dans la vallée du Saint-Laurent, à condition qu'elle se charge de l'administration et de la colonisation et qu'elle en assume les coûts.

L'obtention du monopole commercial permet à la compagnie de réaliser des profits considérables et d'en réinvestir une partie dans la colonie. L'avantage d'un tel procédé pour la France est de pouvoir faire occuper et défendre par une population française établie les territoires dont elle a pris possession.

L'adoption de ce système administratif va créer un climat d'instabilité en Nouvelle-France, parce que le roi peut révoquer le monopole à tout moment et que les compagnies rivalisent constamment et utilisent leur influence pour obtenir cet alléchant privilège. De 1608 à 1627, quatre sociétés commerciales différentes présideront aux destinées de la colonie (Annexe A).

Dans ces conditions de rivalité et d'incertitude, les marchands chercheront à retirer le maximum de profits plutôt qu'à investir en Nouvelle-France. Ils négligeront le peuplement et la colonisation, d'autant plus qu'ils craignent que les colons établis à leurs frais ne se mettent à faire la traite des fourrures, à les concurrencer et à les évincer. Ils se trouvent donc en conflit d'intérêts.

---

22. Toute cet *Histoire du Canada*, *op. cit.*, p. 67-82.
Les données essentielles de ce chapitre proviennent des sources suivantes :
Marcel Trudel, *Initiation à la Nouvelle-France*.
Dictionnaire biographique du Canada, vol. I, Samuel de Champlain.

Fig. 14 Sceau de la Compagnie des Cent-Associés. L'avers porte l'inscription « ME DONAVIT LUDOVICUS DECIMUS TERTIUS 1627 », et le revers, « IN MARI VIAE TUAE ».
Archives des Ursulines de Québec, photographies : C2-1486 (revers), C2-1491 (avers).

2. L'ACTION DE CHAMPLAIN

Devant cette situation, Champlain présente en 1618 des mémoires au roi et à la Chambre de commerce, dans lesquels il fait valoir le potentiel de la Nouvelle-France et propose un programme de colonisation et d'économie diversifié :

> Champlain, entre autres, s'attache d'abord à dénombrer les revenus qu'on pourrait tirer de la Nouvelle-France, si on l'exploitait d'une façon méthodique. La Nouvelle-France, écrit-il, pourrait rapporter 6 500 000 livres en pêcheries, en bois et sous-produits du bois, en mines, en fourrures, en cultures diverses et en élevage; de

> plus, comme le Saint-Laurent (ainsi qu'on a lieu de le croire) peut mener à l'Asie plus rapidement que par le détroit de Magellan, Québec pourrait devenir un port de douane par où passeraient tous les navires de la chrétienté : ce qui serait pour la France une source extraordinaire de richesses. Champlain demande donc que, dans cette colonie dont le fondement serait « la force, la justice, la marchandise et le labourage », on établisse 300 familles et qu'on aménage une ville dans la vallée de la Saint-Charles. C'était une première tentative (il y aura ensuite, celles des Cent-Associés et de l'intendant Talon) pour transformer ce comptoir de fourrures en une colonie dont toutes les ressources seraient exploitées de façon rationnelle[23].

Le roi se montre intéressé à ce programme qui apporte de l'expansion à son empire et la Chambre de commerce s'enthousiasme pour les profits qu'elle pourrait en retirer. Le projet donne peu de résultats immédiats, mais il permettra d'améliorer les conditions de la colonisation dans les années 1620 : reconstruction de l'Habitation, construction du fort Saint-Louis, création d'un centre d'élevage au cap Tourmente et rehaussement du niveau de vie de la famille Hébert qui pratique l'agriculture à Québec.

Le 7 mai 1620, Champlain reçoit le mandat de se consacrer uniquement à l'administration de la colonie, ce qui assure plus de stabilité sur ce plan. Dans les années antérieures, il a surtout réalisé des voyages d'exploration qu'il a souvent intégrés à des expéditions contre les Iroquois, de sorte qu'il n'était présent à l'Habitation de Québec que par intermittence.

3. LA COLONIE EXISTE EN FONCTION DE LA MÉTROPOLE

La faiblesse de l'immigration française ne s'explique pas seulement par le type d'administration qui prévalait dans la colonie et par la prise de Québec par les Anglais en 1629, mais aussi par la doctrine économique du mercantilisme qui veut que la colonie existe en fonction de la mère-patrie et ne la concurrence pas :

> Pour attirer des immigrants, un pays doit offrir un brillant avenir tant au point de vue agricole, qu'industriel ou commercial. La Nouvelle-France n'en offre aucun. En effet, tout débouché vers les pays d'Europe autres que la France lui étant interdit et les seules colonies d'Amérique avec lesquelles elle peut entretenir des relations commerciales étant les lointaines Antilles, la Nouvelle-France ne pourrait guère écouler ses produits agricoles que du côté de la France; or celle-ci n'a pas besoin d'importer de produits agricoles. Point de brillant avenir non plus, au point de vue industriel. La métropole s'opposant à toute industrie qui pourrait faire concurrence aux manufactures de France : la Nouvelle-France n'existe que pour fournir des matières premières. Enfin, le seul commerce important, celui de la fourrure, n'est

23. Marcel Trudel, *Initiation à la Nouvelle-France*, p. 44.

> qu'un commerce de transit : on reçoit la fourrure fournie par les indigènes et on la charge à bord des navires pour la France[24].

Contrairement au projet de Champlain qui préconisait une économie diversifiée, le développement de la Nouvelle-France reste axé sur une seule ressource économique, la fourrure, et il ne suscite pas une forte émigration de France. En 1627, « la colonie laurentienne ne demeure toujours qu'un comptoir de fourrures[25] », selon l'expression de Marcel Trudel et même assez longtemps après « on dépend d'un comptoir de traite et, quand la fourrure manque, tout manque; en 1660, on parle encore d'abandonner le Saint-Laurent[26]. »

4. POLITIQUE ET RELIGION

Si le commerce et le mercantilisme sont présents dans l'administration de la colonie, la religion l'est aussi, et ce, avec ses grands idéaux de civilisation chrétienne. Les missionnaires seront rapidement investis d'une grande autorité. Dès 1620, Champlain reçoit l'avis de ne rien entreprendre avant d'avoir consulté le récollet Le Baillif et, en 1626, il aura comme conseiller spirituel le jésuite Lallemant.

Les récollets sont venus s'établir aussi tôt qu'en 1615, alors que la population était vraiment minime, et les jésuites sont arrivés en 1625, avec le pouvoir de renvoyer en France toute personne jugée immorale. Ils révoqueront de leurs fonctions les interprètes Nicolas Marsolet et Étienne Brûlé qui se sont ralliés aux Kirke lors de la prise de Québec.

Les missionnaires participent aussi à l'établissement de l'empire du roi de France qui désire soumettre les populations du pays à son autorité, ainsi qu'il l'indique à Champlain en 1620 dans un document où il lui recommande de garder le pays en « mon obéissance, faisant vivre les peuples qui y sont, le plus conformément aux loix de mon royaume, que vous pourrez[27] ».

---

24. *Ibid.*, p. 145.

25. *Ibid.*, p. 41.

26. *Ibid.*, p. 64.

27. *Dictionnaire biographique du Canada*, vol. I; Samuel de Champlain.

Les missionnaires, en évangélisant les Amérindiens, se trouvent non seulement à les convertir au christianisme, mais aussi à l'esprit et aux lois françaises, lesquels sont imbriqués et forment un système de valeur unifié. Cette approche prendra une forme légale. Les baptisés recevront un nom français et seront naturalisés Français selon la politique du cardinal de Richelieu établie en 1627.

Malgré l'ascendant moral que les religieux ont acquis sur l'administration de la colonie, leur œuvre n'est pas encore consolidée en 1627 :

> [...] il n'y a aucune vie paroissiale régulière, ni institution scolaire, même si les Récollets initient quelques rares indigènes à la vie française avant de les envoyer étudier et se faire baptiser en France. Le travail missionnaire a donné peu de résultats; douze ans de présence dans le Saint-Laurent n'ont produit qu'une chrétienté d'environ 15 indigènes[28].

Par ailleurs, à cette époque, Champlain ne fait plus allusion aux rigueurs de l'hiver ni au scorbut. Des enfants sont nés qui préparent la relève, même si la population ne compte qu'une centaine de personnes. L'agriculture a fait des progrès : la famille Hébert, le couvent des jésuites et celui des récollets ne comptent plus uniquement sur le magasin pour s'alimenter, et le bétail du cap Tourmente aide grandement à ravitailler les résidents de l'Habitation. Trois-Rivières et Montréal ne sont pas encore fondées. Québec seule, avec son château Saint-Louis, monte la garde sur le Saint-Laurent. C'est suffisant pour attirer la convoitise des marchands anglais désireux de conquérir le royaume de la fourrure.

28. Marcel Trudel, *Initiation à la Nouvelle-France*, p. 45.

CHAPITRE 4

LA DÉFENSE DE L'ÉTABLISSEMENT[29]
1627-1632

1. LE SIÈGE DE LA ROCHELLE

En 1626, la France était en pleine guerre de religion. Le conflit allait durer de décembre 1626 à avril 1629 et l'épisode le plus dramatique fut le siège de La Rochelle, dernière place forte des protestants dans le royaume.

Toutes les forces militaires de la nation étaient dirigées contre ce bastion huguenot qui allait succomber après une résistance héroïque. Mais loin de demeurer à l'intérieur des frontières françaises, le conflit provoqua une guerre ouverte entre la France et l'Angleterre alors que l'héritage du Moyen Âge n'était pas encore liquidé. Les Anglais envoyèrent une flotte au secours de leurs coreligionnaires, mais le cardinal de Richelieu, qui n'hésitait pas devant les grands moyens, avait fait bloquer le port de La Rochelle par une digue de navires calés à fond avec des chargements de pierre. Armés de canons, ils empêchèrent la flotte anglaise de communiquer avec les assiégés.

La marine britannique ne pouvait rester sur cet échec. Le gouvernement de Londres décida de diriger ses efforts sur les colonies françaises d'Amérique du Nord. Au printemps de 1628, on arma une flotte sous le commandement de David Kirke avec mission de s'emparer de tous les postes français de l'Acadie, du golfe et du fleuve Saint-Laurent. Celui-ci était personnellement intéressé dans cette affaire puisque la compagnie *The London Merchant Adventurers of Canada*, nouvellement formée, était dirigée par Gervais Kirke, son père. Cette compagnie désirait s'accaparer les fourrures du poste de Tadoussac et les frères Kirke (Davis, Lewis, John, James et Thomas) entendaient profiter de l'état de guerre avec la France pour s'approprier les territoires concédés par le cardinal de Richelieu aux Cent-Associés. Les

---

29. Texte tiré de Béatrice Chassé, *op. cit.*, p. 25-37.
Les données essentielles de ce chapitre proviennent des sources suivantes :
H. P. Biggar, *op. cit.*
Lucien Campeau, *Monumenta Novae Franciae, Établissement à Québec, 1616-1634*, Québec, Presses de l'Université Laval, 1979, vol. II.
Marcel Trudel, *Histoire de la Nouvelle-France*.

frères Kirke étaient nés à Dieppe; on les tenait pour des sujets français passés au service de l'Angleterre, donc comme des traîtres envers le roi Louis XIII.

2. LA COMPAGNIE DES CENT-ASSOCIÉS

La compagnie *The London Merchant Adventurers of Canada* avait comme rivale la compagnie des Cent-Associés qui regroupait cent sociétaires sur le territoire français faisant partie de la noblesse, de la bourgeoisie et du clergé. Le cardinal de Richelieu en est lui-même actionnaire. Les deux firmes avaient été fondées en 1627. Les marchands anglais recevaient en partage la vallée du Saint-Laurent avec un monopole commercial et la mission d'y fonder une colonie de peuplement. Quant à la compagnie des Cent-Associés, elle se voyait concéder en toute propriété, justice et seigneurie toute l'Amérique du Nord, de la Floride jusqu'au cercle polaire, et d'est en ouest, de Terre-Neuve jusqu'aux Grands-Lacs et au-delà; si l'on ne précisait pas cet « au-delà », c'est simplement parce qu'on ne le connaissait pas encore. Les Cent-Associés obtenaient également à perpétuité le monopole de la traite des fourrures et de tout autre commerce, à l'exception des pêcheries.

La mise initiale de chacun était de 3 000 livres, ce qui faisait un capital de 300 000 livres. Les sociétaires devaient établir une population de 4 000 habitants en quinze ans et les entretenir pendant les trois premières années. L'Édit de Nantes, révoqué pour le royaume en 1685, le fut dès 1627 pour toutes les colonies françaises, de sorte qu'aucun protestant n'eut droit de cité en Nouvelle-France à partir de ce moment, ceci afin d'éviter que la guerre de religion ne s'étende aux colonies. Les immigrants auraient sûrement été plus nombreux si on avait permis aux huguenots de se réfugier en sol d'Amérique. On sait que les colonies américaines ont été fondées par des dissidents qui fuyaient la persécution religieuse en Angleterre.

Les sociétaires entendaient honorer leurs obligations, mais ils auraient préféré attendre la fin du conflit anglo-français avant de risquer leur premier convoi sur une mer infestée de navires anglais. Le cardinal de Richelieu ne le voyait pas du même œil et les poussa à agir dès 1628, la pire année du siège de La Rochelle. Les lettres patentes, fondements légaux de la compagnie, avaient même été datées, le 6 mai 1628, du camp établi en face de la ville assiégée où Louis XIII et Richelieu avaient leurs quartiers généraux.

La première expédition à destination de la Nouvelle-France avait de quoi faire rêver le fondateur de Québec. Quatre navires devaient mener à bon port, croyait-on, une recrue de

400 personnes comprenant des soldats, des ouvriers, des artisans et des familles parmi lesquelles se trouvaient des femmes et des filles. C'était plus que l'établissement de Québec était capable d'absorber, car à l'hiver de 1627-1628 seulement 55 personnes demeuraient à l'Habitation. À ce nombre, il fallait ajouter la famille de madame Hébert (Louis Hébert était décédé le 27 janvier 1627) et les pères récollets et jésuites.

Afin de loger les nouveaux arrivants, la cargaison était pourvue de l'équipement nécessaire pour la construction de maisons; on apportait aussi le ravitaillement des hivernants. La compagnie avait déboursé 165 000 livres, c'est-à-dire plus de la moitié de son capital initial, pour cette première expédition qui n'atteindra jamais la colonie. Les quatre navires français quittèrent leur port d'attache au début de mai 1628, en vue d'une première étape à Percé. L'amiral Claude de Roquemont, sieur de Brison, commandait l'expédition.

3. LA SOMMATION DE DAVID KIRKE

Les Anglais avaient cependant devancé la flotte française. Au printemps de 1628, David Kirke mouillait dans la rade de Tadoussac pour être le premier à traiter avec les Montagnais. Il commandait six navires et jamais les Amérindiens n'avaient vu un tel rassemblement sur le Saint-Laurent. De Tadoussac, Kirke dépêcha une barque au cap Tourmente afin de piller et brûler l'établissement français. On incendia les deux maisons et l'étable avec le bétail qui y était gardé. Il n'y eut aucune perte de vie et les familles du cap vinrent demeurer à l'Habitation. Enfin, Kirke envoya par chaloupe une sommation à Champlain, le priant de rendre Québec, but ultime de son expédition. La missive adressée à « Monsieur de Champlain, commandant à Québec » était courtoise, mais ferme :

> Je sçay que quand vous serez incommodé de vivres, j'obtiendray plus facilement ce que je désire qui est d'avoir l'habitation; et pour empescher que nul navire ne vienne, je résous de demeurer icy [à Tadoussac] jusqu'à ce que la saison soit passée, afin que nul navire ne vienne pour vous avictuailler; c'est pourquoi, voyez ce que desirez faire, se me désirez rendre l'habitation ou non, car Dieu aydant tost ou tard, il faut que je l'aye, je desirerois pour vous que ce fust plustost de courtoisie que de force[30].

Champlain refuse avec élégance :

> Monsieur, nous ne doutons point des commissions qu'avez obtenues du Roy de la Grande Bretagne, les grands princes font toujours election de braves et généreux courages au nombre desquels elle a estieu votre personne [...]. Rendre un fort et

30. H. P. Biggar, *op. cit.*, p. 281.

> habitation en letat que nous sommes maintenant nous ne serions pas dignes de paroistre hommes devant nostre Roy [...]. La mort combattant nous sera honorable[30].

L'erreur de Kirke cette année-là fut de ne pas remonter à Québec avec ses navires. Les résidents de l'Habitation étaient sur le bord de la famine et Champlain aurait été obligé de rendre la place. Cette conquête n'aurait pu être contestée puisqu'un état de guerre existait alors entre la France et l'Angleterre. Le général anglais reprit cependant la mer à destination de Londres, remettant son projet au printemps suivant. Champlain attendait la riposte, qui ne vint pas; il attendait aussi l'expédition de la compagnie des Cent-Associés, qui ne vint pas non plus.

4. LE COMBAT NAVAL DE L'ÉTÉ 1628

À l'entrée du golfe Saint-Laurent, à un endroit que nous situons vis-à-vis du village de Cloridorme en Gaspésie, la flotte de Kirke rencontra les navires de l'amiral de Roquemont et s'empressa de faire « chasse dessus ». C'était le 18 juillet, à 9 heures du matin. Après cinq heures de combat, le navire amiral faisait eau et de Roquemont était blessé[31]. La flotte française dut baisser pavillon, mais aucun des 400 passagers ne fut molesté. On les emmena en Angleterre et, après la signature de la paix, ils retournèrent en France. Les vaisseaux et la précieuse cargaison furent raflés par les vainqueurs. La compagnie seigneuriale de la Nouvelle-France recevait ainsi un coup mortel avant même que ses premiers effectifs n'aient mis les pieds sur le sol d'Amérique.

À Québec, on finit par comprendre que les ravitaillements ne viendraient pas. Champlain ne manqua pas d'avoir de la rancœur contre Roquemont. Celui-ci, disait-il, n'aurait jamais dû engager le combat contre les Kirke; il aurait dû rester caché à Gaspé ou dans une des baies du littoral et attendre le départ de la flotte anglaise, sa mission étant avant tout de mener le ravitaillement à bon port.

30. *Ibid.*, p. 295.

31. Lescarbot-Champlain, *op. cit.*, p. 302.

5. LA DISETTE DE L'HIVER 1628-1629

À Québec, l'hivernement de 1628-1629 se passe sous le signe de la famine. On se nourrit de gibier, d'anguilles, de racines et de *sagamité*. Les hivernants réussissent à obtenir un peu de blé d'Inde et de pois à la ferme de la veuve Hébert.

Cependant, comme le mentionne Champlain, en ces circonstances, chacun veut faire « magasin à part ». Ainsi, un certain jour, le commandant envoya quelques hommes pour prendre du gibier. Ayant tué un élan, les chasseurs firent bombance et les résidents de l'Habitation continuèrent à se serrer de faim. De leur côté, les Montagnais exploitent la disette en vendant très cher leurs produits. Les habitants engagent leurs vêtements pour des anguilles et encore, les Amérindiens ne leur en donnent que très peu.

6. L'HOSTILITÉ DES MONTAGNAIS

En plus de la disette, les Français craignent l'hostilité des Montagnais. En octobre 1627, un membre de cette nation s'était présenté pour requérir du pain chez le boulanger de l'Habitation. Devant son refus, il était allé chez madame Hébert qui l'avait éconduit en invoquant l'absence du serviteur chargé de la cuisson du pain. Désireux de se venger, l'Amérindien avait tué à coups de hache ce serviteur, du nom d'Henry, et un autre homme, appelé Dumoulin, alors qu'ils étaient couchés pour la nuit sous un arbre, au retour du cap Tourmente. Après son forfait, il avait descendu les corps sur le bord du fleuve croyant que la marée les emporterait, mais le lendemain, les cadavres furent découverts par les Français.

Malgré sa situation précaire, Champlain voulut absolument se faire livrer le criminel. Les palabres durèrent tout l'hiver 1627-1628. Les Amérindiens tentèrent par tous les moyens de donner satisfaction aux Français, mais sans déclarer le meurtrier. Ils vinrent offrir à Champlain trois filles, âgées de onze, douze et quinze ans[3]. Ils lui demandèrent la permission de les élever à la manière française, de les instruire dans la religion catholique et même de les marier à des Français. Le commandant accepta ce présent, mais il continua à réclamer le meurtrier. Les

(3) « Un tort causé à autrui peut donner lieu à une vendetta ou être expié par un présent, dont toute la famille de l'offenseur est responsable. La responsabilité collective de la faute, au lieu de l'emprisonnement individuel, est à la base de l'ordre social chez les Amérindiens ». Jean Hamelin et Carlo Wieland, *Québec 1626, un comptoir au bord du Saint-Laurent*, Rennes, Éditions Ouest-France, 1989, p. 8.

Fig. 15 Gravure fantaisiste qui représenterait la prise de Québec par les Kirke. [illegible], tiré de Louis Hennepin, *Nouveau voyage*, [illegible], photographie : Bibliothèque nationale, Collection des livres rares, Ottawa.

[illegible]

[illegible]

[illegible]

[illegible]

[illegible]

[illegible]

[illegible]

Lewis Kirke ne voulut pas que Champlain quitte son logis avant le départ définitif des Français, même si le commandant se disposait à le faire, et il permit aux jésuites de dire la messe jusqu'à leur départ. Il accorda aussi à Champlain le privilège d'amener en France les deux Amérindiennes, Espérance et Charité. Ce dernier point tenait à cœur au commandant français qui avait obtenu gain de cause après avoir argumenté plusieurs fois sur cette question. Foi, la plus âgée des trois pupilles, ne demeurait plus à l'Habitation depuis longtemps; son ami était venu la chercher quelques jours après son arrivée parmi les Français.

Au dire de Champlain, Lewis Kirke se comportait fort civilement : « [il me rendit] toutes les sortes de courtoisie qu'il pouvait s'imaginer[28] ». Cependant, Champlain n'eut pas le bonheur de ramener en France ses deux protégées. Celles-ci s'embarquèrent à Québec en compagnie de leur tuteur le 24 juillet suivant, mais le groupe devait faire escale à Tadoussac où l'attendait le navire de David Kirke. Nicolas Marsolet, un interprète auprès des Montagnais passé au service de l'Angleterre, avait adressé une missive à l'amiral anglais pour l'avertir que les Amérindiens, réunis à Trois-Rivières, seraient très mécontents du départ des jeunes Montagnaises.

D'après Champlain, Espérance et Charité auraient été heureuses de venir en France. Il ne voyait en Marsolet qu'un traître, perfide et corrompu, qui ne visait qu'à séduire ses pupilles; mais David Kirke craignait d'indisposer les Amérindiens. Elles furent donc rendues à leur famille et, en guise d'adieu, leur tuteur, accompagné de son beau-frère Eustache Boullé, remit un chapelet à chacune. Il ne devait plus les revoir et il ne pardonnera jamais à Marsolet d'être intervenu dans cette affaire. On croit même qu'il aurait fait enlever l'interprète pour haute trahison après la restitution de Québec, si celui-ci ne s'était pas éclipsé de la vallée du Saint-Laurent jusqu'à 1635, date de la mort du « commandant de Richelieu en la Nouvelle-France ».

9. QUÉBEC CONTRE LA DOT D'HENRIETTE DE FRANCE

En contrepartie à cette mauvaise nouvelle, Champlain apprit par Émery de Caën, qui était venu recouvrir la colonie et qui attendait l'arrivée du commandeur Razilly, la signature, le 24 avril 1629, du traité de Paris qui mettait fin aux hostilités entre la France et l'Angleterre.

28. Champlain, Œuvres, op. cit., p. LXVIII.

La capitulation de Québec datait du 19 juillet et lui était donc postérieure. Il ne manqua pas de faire valoir son droit auprès de David Kirke qui refusa d'ajouter foi à ses dires et voulut une confirmation.

Arrivé en Angleterre, Champlain s'empressa de défendre sa cause chez l'ambassadeur de France appuyant ses réclamations sur le droit international. De retour à Paris, il harcela Richelieu et le roi Louis XIII lui-même. Le monarque reconnut le bien-fondé de ses arguments et, en 1630, il réclama la restitution de Québec et de l'Acadie. Cependant, la question de droit était une chose et une autre la situation de fait.

Charles Ier, roi d'Angleterre, reconnaissait la justesse des revendications de la France, mais il entendait régler certaines questions pendantes. En 1625, il avait épousé Henriette de France, la fille d'Henri IV et de Marie de Médicis, et par conséquent la sœur de Louis XIII. Les deux pays avaient mis de côté leurs querelles pour en venir à une alliance diplomatique entre les deux trônes les plus prestigieux du monde occidental. À cette occasion, le trésor français avait promis une dot fabuleuse, suivant la coutume des grandes familles du temps. Néanmoins, en 1630, l'Angleterre attendait toujours; la colonie ne serait donc rendue que contre la dot d'Henriette de France.

La France honora ses engagements sept ans après le mariage. Toute cette question fut liquidée par le traité de Saint-Germain-en-Laye, signé le 29 mars 1632, qui rendait Québec et assurait le droit des marchands français dépossédés de leurs fourrures entreposées dans le magasin de l'Habitation. Cependant, dix ans plus tard, Guillaume de Caën, le plus lésé de tous, poursuivait encore les Kirke pour obtenir justice.

Québec ressentira longtemps les effets de cette guerre. Les pertes financières de la Compagnie des Cent-Associés avaient été très lourdes. De plus, cette société connaîtra de nouveaux revers qui l'affaibliront considérablement et l'empêcheront de réaliser son programme. L'élan de la colonisation était brisé, alors qu'on n'avait jamais autant déployé d'efforts.

CHAPITRE 5

LE RETOUR À QUÉBEC[35]
1632-1635

1. LA REPRISE DE POSSESSION DE QUÉBEC

Ce n'est qu'au printemps de 1633 que Champlain revint à Québec. En 1632, il publia en France le récit de ses voyages, qui contient une histoire complète de son expérience canadienne. On peut se demander pourquoi ce n'est pas lui, mais plutôt Émery de Caën qui a été désigné pour reprendre possession de la Nouvelle-France, alors qu'il avait déployé tant d'énergie auprès des grands du royaume pour obtenir la restitution de Québec.

Émery de Caën est en effet nommé commandant de la flotte de retour, et de Québec, pour l'année 1632. Catholique, il représente les intérêts de son cousin Guillaume de Caën, un marchand calviniste français, exclu de la compagnie des Cent-Associés à cause de ses allégeances religieuses. Ce dernier avait perdu ses fourrures entreposées dans le magasin lors de la prise de Québec par les Kirke, ce qui représentait une somme considérable. Pour le dédommager, Louis XIII lui octroya tous les profits de la traite pour l'année 1632, sans pour autant l'autoriser à retourner dans la colonie.

La flotte quitta la métropole le 18 avril, soit peu de temps après la signature du traité de Saint-Germain-en-Laye. Six pères jésuites étaient à bord du vaisseau d'Émery de Caën. Le navire amiral remonta le fleuve jusqu'à Québec, mais on se rendit compte que la prudence des premiers pilotes n'était pas inutile, car il faillit faire naufrage presque en arrivant au port. Sur le chenal sud du fleuve, vers le milieu de l'île d'Orléans, la marée et les vents furent si violents qu'il devint impossible de se diriger. On jeta successivement deux ancres à la mer dont les câbles se rompirent, mais la troisième empêcha la dérive. Au dire du père Paul Le Jeune, si le navire, dans sa course désordonnée, avait heurté des rochers au lieu des bancs de sable, « il se fut brisé en cent pièces. [et] Si cette bourrasque nous eût pris une

---

35. Texte tiré de Béatrice Chassé, *op. cit.*, p. 38-56.
Les données essentielles de ce chapitre proviennent des sources suivantes :
Lucien Campeau, *op. cit.*
Dictionnaire biographique du Canada, vol. I; Guillaume de Caën, Louis Hébert, Marie Rollet.

heure plustost, en un endroit fort dangereux, nos Pilotes disoient que c'estoit fait de nous[36] ».

La traversée avait duré deux mois et dix-huit jours, l'expédition arrivant à bon port le 5 juillet. On s'empressa de sommer les Kirke (Thomas et Lewis) de rendre le fort, en faisant valoir les lettres patentes des rois de France et d'Angleterre, qui donnaient aux Anglais huit jours pour rendre la place. Les frères Kirke se prévalurent de ce sursis. Ils remettaient les clefs du fort le 13 juillet et quittèrent Québec à bord de leurs deux navires.

Ces aventuriers quittèrent Québec avec beaucoup de regret, mais les soldats de leur garnison étaient presque contents de ce départ. Ils avaient connu la disette et les mêmes difficultés de ravitaillement que les Français. On avait été obligé de demander l'aide des Amérindiens pour survivre et d'emprunter leur genre de vie. La garnison anglaise en était alors réduite à six livres de pain par semaine.

Les plus heureux furent cependant les Hébert. Le père Le Jeune raconte que c'était l'unique famille « habituée en Canada » et qu'ils ne purent retenir leurs larmes à la vue des drapeaux sur les mâts des navires venus reprendre la ville. À leur arrivée, les pères se rendirent à leur maison toujours située en haut de la côte de la Montagne. Tous les assistants chantèrent un *Te Deum*; ensuite, le père Le Jeune dit la messe qui n'avait pas été célébrée à Québec depuis trois ans.

À cette époque, la famille Hébert se composait de neuf personnes. Marie Rollet ne portait plus le nom d'Hébert, puisqu'elle avait épousé Guillaume Hubou en 1629. Les Hubou habitaient la même maison de pierre que leur gendre Guillaume Couillard, et c'est le seul logis familial de ce matériau dont on fasse mention. Le ménage Couillard avait donné naissance à quatre enfants : Louise, Marguerite, Louis (Louis Couillard de Lespinay) et Élisabeth. Six autres enfants allaient voir le jour. Faisait aussi partie de cette famille, Guillaume Hébert, le fils de Marie Rollet et de Louis Hébert. En 1619, Marie Rollet et Louis Hébert avaient perdu leur fille aînée, Anne, mariée à Étienne Jonquet. Elle mourut en accouchant du premier enfant né à Québec, décédé avec sa mère.

36. Paul Le Jeune, « Relation de 1632 », dans Reuben G. Thwaites, *The Jesuit Relations and Allied Documents*, New York, 1959, vol. V, p. 38.

Découragés et coupés de toute relation avec la France sous la domination anglaise, les Hébert-Couillard avaient songé à retourner dans la mère-patrie. Ils semblent n'avoir nullement été inquiétés; néanmoins, ils ne pouvaient se résigner à ne pas revoir les parents et amis d'outre-mer. Mais comment abandonner le résultat de quinze années de travail et les semences qui mûrissaient en cet été de 1632 ? Ils avaient mis leur espérance en ce retour et on comprend leur joie.

Champlain fournit beaucoup d'informations sur la famille Hébert, alors qu'il parle peu des autres. Il semble qu'ils soient les seuls a être demeurés au pays sous l'occupation anglaise, les Martin et les Desportes étant rentrés en France en 1629. Les descendants des Hébert-Couillard se comptent aujourd'hui par milliers et sont répandus dans toute l'Amérique du Nord. Guillaume Couillard, charpentier à l'origine, devint titulaire d'un fief noble, le fief de Lespinay. Ses descendants, connus sous les noms de Couillard de Lespinay, Couillard de Beaumont, Couillard Desprès et Couillard Dupuis, se divisèrent en plusieurs branches.

Durant le séjour d'Émery de Caën, on ne fit que les réparations urgentes, tandis que le commandant se consacrait à la traite des fourrures. Les pères jésuites cependant commencèrent à semer le 13 juillet, jour de leur retour à leur maison le long de la rivière Saint-Charles. Ils l'avaient trouvée « brûlée et bouleversée » et s'occupèrent immédiatement de la remettre en état; partis à la hâte, ils n'avaient emporté que bien peu de matériaux propres à ces travaux. Ils avaient dans leurs bagages des graines en partie gâtées. Les semences donnèrent néanmoins de bons résultats; on planta des fèves, des navets, du pourpier (genre de salade), du seigle et des pois.

Les jésuites jouèrent désormais un rôle de premier plan. Les récollets, eux, ne seront de retour qu'en 1670 et ils retourneront à l'emplacement qu'ils avaient occupé de 1620 à 1629, sur la rivière Saint-Charles, où se trouve aujourd'hui l'Hôpital-Général. Nous ne savons ni à qui, ni à quoi servit, en 1632, les constructions de leur premier établissement.

2. LE RETOUR DE CHAMPLAIN

Le 24 mai 1633, Champlain était de retour à Québec pour reprendre le commandement de la place, avec une commission du Cardinal-Duc. Pour la traversée, il avait fait appareiller trois navires qui quittèrent Dieppe le 23 mars. Le vaisseau amiral, le *Saint-Pierre*, le vice-amiral, le *Saint-Jean*, et le *Don-de-Dieu* sortirent ensemble du port, mais les deux premiers s'écartèrent

rapidement du *Don-de-Dieu* qui se dirigeait vers Sainte-Anne du Grand Cibou sur l'île du Cap-Breton. À cet endroit, le navire devait prendre à son bord deux pères jésuites (Antoine Daniel et Ambroise Davost) et quelques hommes qui avaient hiverné, pour les conduire à Québec; on devait aussi charger des marchandises de traite entreposées sur l'île pour les amener en Nouvelle-France. Le *Don-de-Dieu II* n'avait rien en commun avec son homonyme à bord duquel Champlain avait voyagé en 1608; le premier jaugeait 150 tonneaux, alors que le deuxième n'en jaugeait que 90.

Le *Saint-Pierre*, commandé par le capitaine Pierre Grégoire, et le *Saint-Jean*, commandé par le capitaine Pierre de Nesle, firent escale à l'île Bonaventure le 12 mai pour s'abriter d'une violente bourrasque. Ensuite, ils entrèrent dans le fleuve avec le beau temps et s'arrêtèrent, le 15 mai, à l'île Saint-Barnabé, en face de Rimouski. Le 17 mai, il arrivèrent en vue de Tadoussac où ils trouvèrent un vaisseau anglais.

En position de force, Champlain pensa le déloger, mais deux autres bâtiments anglais vinrent à la rescousse. Ils avaient relâché à Gaspé et avaient été avertis « miraculeusement » de la venue des Français, peut-être par Nicolas Marsolet, qui était dans les parages. Quant aux Amérindiens, ils avaient l'intention de bien accueillir les Français avec qui ils devraient dorénavant coexister, mais ils désiraient aussi tirer profit de la traite.

Champlain décida de continuer sa route vers Québec sur le *Saint-Jean*, alors que le *Saint-Pierre* resterait à l'ancre à Tadoussac. Les Anglais respectèrent en apparence le traité de Saint-Germain-en-Laye. Ils multiplièrent les promesses de ne pas remonter le fleuve, mais Champlain restait méfiant, et avec raison, puisque aussitôt après son départ, ils dépêchèrent une barque afin de donner rendez-vous aux Amérindiens de Québec et des environs sur l'île dite « des Piliers » à la hauteur de Saint-Jean-Port-Joli. Nicolas Marsolet avait offert des présents aux Amérindiens montés à bord pour les inciter à faire vite et à défendre le parti des Anglais. Aucune source ne permet d'affirmer que cette rencontre a bel et bien eu lieu.

3. RECONSTRUIRE L'HABITATION

Dans sa *Relation* de 1632, le père Paul Le Jeune décrit l'état de l'Habitation au retour des Français :

> Nous mouillâmes l'ancre devant le fort que tenoient les Anglois; nous vîmes au bas du fort la pauvre habitation de Kébec toute bruslée. Les Anglois qui estoient venus en ce païs cy pour piller et non pour édifier ont bruslée non seulement la plus grande partie d'un corps de logis que le Père Lallement avait fait dresser, mais encor toute cette pauvre habitation en laquelle on ne voit plusque des murailles de pierres toutes bouleversées; cela incommode fort les François qui ne sçavent où se loger[37].

Il ne ménage pas ses propos concernant les conquérants :

> Dieu scait si nos François furent joyeux, voyant déloger ces François Anglisez, qui ont fait tant de maux en ces misérables contrées et qui sont cause que plusieurs sauvages ne sont pas baptisés, notamment aux Hurons où la foy produiroit maintenant des fruicts dignes de la table de Dieu, si ces ennemis de la vérité, de la vraye vertu et de leur patrie ne se fussent point jettez à la traverse. Dieu soit beni de tout[38].

L'historien Marcel Trudel remettra en question l'assertion du père Le Jeune voyant dans les Kirke les responsables de l'incendie de l'Habitation, alléguant qu'il n'a pas été un témoin oculaire. Pour sa part, le père Lucien Campeau, dans son *Établissement à Québec, 1616-1632*, écrit prudemment : « L'ancienne habitation ayant été incendiée sous les Anglais[39] ». Il est cependant possible que le père Le Jeune se soit fié à des témoins de l'événement. Il était d'ailleurs assez usuel pour les conquérants de détruire les places qu'ils devaient abandonner; les Anglais avaient incendié Gaspé, Percé, le cap Tourmente. Quant au fort Saint-Louis, habité jusqu'à la dernière minute, il a été épargné, de même que la résidence des Hébert. Ils auraient aussi négligé de toucher à la maison des scieurs de long, située croyons-nous près de l'actuel monument de Louis XIV; il s'agissait probablement d'une pauvre cabane.

En 1633, Champlain apportait quantité de matériaux et de vivres tant pour les particuliers que pour les jésuites, mais il eut de la difficulté à emmagasiner toutes ces marchandises à cause de l'état de l'Habitation. Il dit ne pouvoir utiliser que la cave et « un petit galtas dessus, fait en

37. *Ibid.*, p. 30 s.

38. Paul Le Jeune, « Briève relation du voyage de la Nouvelle-France », 28 août 1632, dans Lucien Campeau, *op. cit.*, p. 311.

39. Lucien Campeau, *op. cit.*, p. 64.

appentis[40] », que nous ne pouvons localiser. Le reste n'était plus que « pierre toute ruinée, n'y restant que partie des murailles[41] ».

Champlain employa aussitôt ses hommes à la réfection du bâtiment, afin qu'il serve de magasin. On commença par déblayer « toutes les ruines du bruslement » et on refit les portes et les fenêtres. Il semble que tout fut relevé sur le même modèle qu'auparavant, sauf qu'il est dit qu'une fois le travail terminé : « Le comble de charpente mieux que jamais il n'a esté ». On ne mentionne pas la palissade, mais la plate-forme était toujours là, « Pour mettre trois ou quatre pièces de canon pour battre au rez de l'eau le travers de la rivière[42] ».

Pendant tout l'été, les hommes furent occupés à la restauration du fort, de l'Habitation, des logis des particuliers et de certains ouvrages sur l'île de Richelieu, en face de Deschambault, où Champlain entendait faire la traite cette année-là. On n'eut pas le temps de travailler la terre; pour cela, il aurait fallu disposer d'au moins vingt hommes de plus pour déserter et labourer. À l'automne, Champlain fit bâtir la chapelle Notre-Dame-de-Recouvrance, selon le vœu qu'il avait fait pour obtenir la restitution de Québec. Les jésuites entretenaient déjà les ornements d'un autel dans une des salles du fort Saint-Louis; ils y célébraient la messe pour la population.

Plusieurs interventions archéologiques ont été menées pour trouver les vestiges de la chapelle Notre-Dame-de-Recouvrance ainsi que ceux de la chapelle Champlain construite à proximité, qui, selon plusieurs, contiendrait la sépulture du fondateur de Québec; malgré l'acharnement des chercheurs, ces interventions ont été peu concluantes[43].

4. LA POPULATION DE 1632 À 1635

Émery de Caën avait conduit à Québec une quarantaine de personnes aux frais de la compagnie des Cent-Associés. L'année suivante, les trois navires appareillés emmenèrent

40. Samuel de Champlain, « Relation du voyage du Sieur de Champlain en Canada, 1633 », dans Lucien Campeau, *op. cit.*, p. 366.

41. *Ibid.*

42. *Ibid.*, p. 378.

43. Françoise Niellon, Pierre Nadon, Denis Faubert, *La sépulture de Samuel de Champlain*, Québec, Ville de Québec, Service de l'urbanisme, Division du Vieux-Québec et du patrimoine, 1990, 143 p., ill.

197 personnes. Si on enlève les membres d'équipage et ceux qui reprirent la mer à l'automne, environ 130 hivernants demeurèrent à Québec, parmi lesquels se trouvait une majorité d'ouvriers et d'artisans. En additionnant ces nouveaux venus aux neuf membres de la famille Hébert-Couillard, la population devait atteindre les 180. L'élément féminin restait sous-représenté : une dizaine de femmes tout au plus, dont six chez les Hébert-Couillard. Une femme et deux petites filles (de 6 et 12 ans) étaient arrivées avec la recrue de 1633. Il faut compter en plus Marguerite Lesage, femme de Nicolas Pivert.

Quatre navires de la compagnie des Cent-Associés vinrent en 1634, mais nous ne connaissons pas exactement le nombre de passagers. On estime la population totale à 300 environ. Cette année-là, deux nouveaux lieux s'ouvrent à la colonisation : Beauport et Trois-Rivières.

Le seigneur-fondateur de Beauport, Robert Giffard, était venu en 1627 bâtir sa cabane à la canardière pour y faire la chasse et la pêche. Rentré en France à l'automne pour y chercher une compagne en la personne de Marie Regnouard, il se marie en février 1628. Le nouveau couple s'embarque au printemps de 1628 sur la flotte de l'amiral de Roquemont qui n'atteignit pas son but, mais ils reprennent la mer en 1634, accompagnés de leurs deux enfants et d'un groupe d'ouvriers et de défricheurs recrutés dans le Perche, leur province natale.

C'est à partir de ces éléments de l'immigration percheronne que se forgent les premières destinées de Beauport. Nous ne connaissons pas le nombre exact des nouveaux arrivants, mais au recensement de 1666 la seigneurie comptait 184 personnes. Plusieurs de ces Percherons constituent la souche de familles importantes comme les Cloutier, les Langlois, les Juchereau, les Boucher. Quant à la descendance du seigneur Giffard, elle s'éteignit au Canada avec son fils Joseph.

La seigneurie avait été concédée à Robert Giffard avant son départ de 1634 et la Compagnie l'avait dédommagé pour la perte de tous ses biens et équipements saisis par les Anglais en 1628. Les Cent-Associés prenaient aussi à leur compte tous les colons venus avec lui. Ils interdisaient par ailleurs au seigneur de faire le commerce des fourrures, faisant ainsi de Beauport le premier établissement de la Nouvelle-France destiné au défrichement. C'est à ce moment que l'idée de colonisation commence à supplanter l'idée de commerce. Giffard

concéda des terres à ses censitaires et entreprit aussitôt la construction de son manoir. Maître-chirurgien, il devient le premier médecin de l'Hôtel-Dieu.

La fondation de Trois-Rivières, par contre, est avant tout axée sur la traite à laquelle s'ajoutent des visées militaires et religieuses. L'entreprise marque un jalon important de la politique amérindienne de Champlain et cela se fera au détriment de Tadoussac où les Amérindiens avaient pris l'habitude de commercer avec les Anglais. Pour obtenir des fourrures, il faudra dorénavant passer devant Québec, c'est-à-dire avoir la permission du commandant du château Saint-Louis.

Le 1er juillet 1634, une barque quitte Québec pour Trois-Rivières sous le commandement du sieur de Laviolette, accompagné de quelques soldats et artisans. L'établissement ne sera à l'origine qu'une palissade de pieux protégeant un magasin et quelques logis. Deux des principaux pionniers, les interprètes Jacques Hertel et Jean Godefroy, s'étaient fait concéder des fiefs par la Compagnie dès le début de 1634. Les terres s'étendaient chacune sur une superficie de 200 arpents. Champlain les réduisit cependant à 50 arpents, car de trop grandes propriétés à cet endroit auraient nui à la traite. Ceci confirme que le grand promoteur de l'idée de colonisation avait d'abord le commerce en vue pour Trois-Rivières.

Le sieur de Laviolette, dont l'histoire n'a même pas retenu le prénom, ne commandera la future ville que de 1634 à 1636. Il rentrera ensuite en France et l'on n'entend plus parler de lui. Selon plusieurs historiens, Champlain est le véritable fondateur de Trois-Rivières, alors que Laviolette n'aurait été qu'un exécutant.

CHAPITRE 6

VIVRE EN NOUVELLE-FRANCE

1. L'HIVER

Le père Le Jeune fait une bonne description de l'hiver de 1633-1634. Il nous apprend que l'hiver « a été beau, car il a été blanc comme neige, sans crotte et sans pluie[55] » et qu'il a fallu tracer un chemin dans cette neige, dont les blanches murailles dépassaient de deux pieds la petite habitation des jésuites sur la Saint-Charles. Les jours où le froid était violent, ajoute-t-il :

> Nous entendions les arbres se fendre dans les bois et on se tenait loin un bruit comme des armes à feu. Il n'est arrivé qu'en ouvrant [un pot] d'un grand feu, mon encre se gelait et par nécessité, il fallait mettre un réchaud plein de charbons ardents proche de mon écritoire; autrement, j'aurais trouvé la glace noire au lieu d'encre.
>
> Cette rigueur demeurée n'a duré que dix jours, non pas continuels, mais à diverses reprises. Le reste du temps, quoique le froid surpasse de beaucoup les grands de France, il n'a rien d'insupportable et je puis dire qu'on peut s'y plus agréablement travailler dans les bois qu'on ne fait en France, où les pluies de l'hiver sont fort importunes, mais il faut s'armer de bonnes mitaines si on ne veut avoir les mains gelées. Nos sauvages témoignent s'en ressentir quelquefois chez nous à demi nuds, sans se plaindre du froid, ce qui m'apprend que si la nature s'habitue à cela, la nature et la grâce pourront bien nous donner assez de cœur pour le supporter joyeusement. S'il y a du froid, il y a du bois[56].

La rivière Saint-Charles était si bien gelée que « cent carosses auraient passé dessus sans l'ébranler[57] ». Et le nouvel observateur de ce monde inconnu assiste à ce spectacle étrange et fort dangereux qu'est la traversée du fleuve en canot :

> Le second jour de janvier, je vis quelques sauvages qui s'efforçaient de passer dans leurs canots la grande rivière de Saint-Laurent. Ce fleuve ordinairement se gèle point au milieu. Il charrie en peu d'horribles glaces, selon le cours et mouvement de la

---

55. Paul Le Jeune, « Relation de ce qui s'est passé en Nouvelle-France en l'année 1634 », dans Lucien Campeau, *op. cit.*, p. 402 ».

56. *Ibid.*

57. *Ibid.*

> marée. Ces pauvres gens démêlaient de grandes glaces flottantes, les côtoyaient avec leurs avirons, montaient dessus, tiraient leurs canots après eux pour s'en aller prendre l'eau à l'autre côté de ces glaces. Quoi qu'ils soient très habiles, il ne laisse pas de s'en noyer quelques-uns[67].

Le père Le Jeune, comme les autres nouveaux Canadiens, dut apprendre à chausser des raquettes, « ces grands patins » comme il les appelait. Si les Amérindiens étaient capables « de sauter comme des daims et de courir comme des cerfs », même avec ces chaussures à neige, il mentionne que pour sa part « à tous coups, [il] demeur[ait] le nez dans la neige »; il finit cependant par trouver ce mode de déplacement fort plaisant. Les Français empruntèrent aussi le canot et la traîne sauvage.

Cet hiver-là, la couverture de neige s'était installée pour de bon le 17 novembre et l'embâcle s'était formé sur la rivière Saint-Charles le 29 du même mois pour se maintenir jusqu'au 23 avril. La débâcle est une curiosité pour ce natif de Châlons-sur-Marne :

> Le 23 du même mois d'avril, nous vîmes partir les glaces. Cela est effroyable. On m'a dit qu'on en avait vu passer devant le fort longues d'une demi lieue [un mille et demi]. Ce sont des amas [sic] d'eau glacée que la marée de la grande rivière va détachant. Sur notre petite rivière, les glaces n'y sont pas si affreuses et néanmoins, je leur ai vu emporter de gros morceaux de terre, arracher des souches, briser quelques arbres qu'elles entouraient. [...] la rivière [...] en une seule marée parut aussi belle et aussi claire comme si elle n'avait point été glacée[68].

Le père conclut sa description de cet hiver en constatant que « chacun dit (...) qu'il a enduré plus de froid en France qu'en Canada[69] ».

2. L'ALIMENTATION

L'agriculture se développe

De bonne heure, les habitants de Québec se sont acclimatés à l'hiver laurentien. Les difficultés d'adaptation semblent provenir plus de l'absence de nourriture fraîche que du froid lui-même. La saison la plus dure fut celle de 1608-1609. Sur les vingt-huit hivernants, vingt périrent, dont treize du scorbut et sept de la dysenterie. À la fin de l'hiver, il ne restait plus

67. *Ibid.*, p. [illegible]
68. *Ibid.*, p. [illegible]
69. *Ibid.*, p. [illegible]

[illegible]

[illegible]

[illegible]

[illegible]

[illegible]

[illegible]

[illegible]

[illegible]

[illegible]

Fig. 19 a Le cèdre blanc, Charles BECKARD, sieur de Grandville, *Cedre du Nord amerique*, Quebec 1701

Fig. 19 b Le mais, Charles BECKARD, sieur de Grandville, *Cedre du Nord amerique*, Quebec 1701

1626, Champlain estime que le travail de ses hommes a été considérablement retardé par le va-et-vient entre le cap Tourmente et Québec. Il y fait donc construire une étable de 20 pieds sur 60 et deux logis pour les familles afin que le bétail soit désormais élevé sur place.

L'élevage est axé sur le porc, qui demande peu de soin, mais il inclut aussi les bovins et le mouton. Il semble, par ailleurs, qu'on ait gardé de la volaille et des oiseaux domestiques à l'Habitation de Québec, car les archéologues y ont trouvé des os de poulets et de pigeons domestiques dans des contextes datés de 1608-1624 et de 1624-1632.

La chasse, comme on l'a vu, contribue grandement à la survie de la population au début de la colonie. C'est ainsi que l'on s'inspire de la vie amérindienne. Les Français mangent du castor et de l'orignal. D'après les fouilles archéologiques effectuées sur le site, le castor (fig. 17 a) constitue le mammifère le plus représenté après le porc. Quant à l'orignal, il s'avère un recours précieux en hiver. Dans les débuts, il vit à proximité de l'Habitation, mais il s'éloignera avec le développement de Québec.

Le gibier à plumes et le poisson forment des compléments substantiels au menu. Les oiseaux sauvages sont capturés en grand nombre : canards, cygnes, oies, perdrix, tourtes (fig. 17 b), bécassines, pluviers, etc. La rivière Saint-Charles a un estran très large. À marée basse, elle laisse à découvert une prairie qui attire plusieurs oiseaux aquatiques. Le cap Tourmente est également une réserve inépuisable de gibier, comprenant oies, canards et sarcelles. Lors d'un banquet offert à l'occasion d'un baptême, les convives ne manquent pas de chère fine; une expédition au cap a rapporté 56 oies, 30 canards et 20 sarcelles (il s'agissait probablement du baptême d'Hélène Martin, fille d'Abraham, qui a eu lieu le 21 juin 1627).

La rivière Saint-Charles et le Saint-Laurent regorgent aussi de poissons de toutes sortes. Les Français pêchent surtout l'anguille, l'esturgeon, la barbue, la barbote et recueillent des moules d'eau douce. Champlain mentionne que les Amérindiens lui apportent du saumon et de la truite, mais les fouilles de l'Habitation ne l'ont pas démontré. Elles indiquent, par contre, qu'on a consommé de la morue salée importée, poisson qui occupait déjà une place importante dans l'alimentation européenne au XVII[e] siècle.

Le régime alimentaire en Nouvelle-France est basé sur les féculents et la viande. Il est complété par les plantes potagères et les fruits sauvages. La période des jardins étant beaucoup moins longue en Amérique du Nord qu'en France, les légumes et les fruits frais

Fig. 17 a Le castor.
Charles BÉCARD, sieur de Grandville, *Codex du Nord amériquain, Québek 1701.*

Fig. 17 b La tourte.
Charles BÉCARD, sieur de Grandville, *Codex du Nord amériquain, Québek 1701.*

sont moins longtemps accessibles. Il en résulte un régime riche en calories et en protéines et réduit en vitamines.

Le menu se compose principalement de pain, de pois et de porc. Selon les besoins, on remplace la viande domestique par de la viande sauvage et du poisson. Les mets sont apprêtés en soupe, en ragoût ou en purée, à la manière des paysans français. Les récipients creux sont particulièrement bien adaptés à ce type d'alimentation. Le nombre relativement peu élevé de terrines, servant à l'écrémage du lait, laisse supposer que les produits laitiers occupent une place minime dans l'alimentation, ce qui pourrait s'expliquer par la difficulté de garder des vaches en hiver.

Fig. 18 Cruche, pot et gourde du début du XVII[e] siècle provenant des fouilles archéologiques de l'Habitation de Champlain. *L'Habitation de Champlain*, Éditeur officiel du Québec, La Documentation québécoise, diapositive 3.

Dans ce contexte, l'influence amérindienne se fait donc sentir au niveau de l'agriculture et de l'utilisation des ressources naturelles. Pour survivre, on consomme des produits qui ne sont pas familiers, surtout des féculents et des viandes. On sent néanmoins une volonté de reproduire le plus possible le modèle français et d'acquérir une certaine stabilité par le développement de l'agriculture. Les emprunts amérindiens, de façon générale, sont perçus comme temporaires.

Le ravitaillement dépend de la France

Malgré l'utilisation des ressources locales et la pratique de la culture et de l'élevage, la colonie dépend encore de la mère-patrie pour se nourrir. Ce sont les bateaux français qui effectuent annuellement le ravitaillement. On importe les farines, les fruits, le vinaigre, le porc (probablement salé), les galettes, les biscuits, les pruneaux, la morue salée, le cidre ou le vin, le beurre, etc.

La population semble souvent finir l'hiver de justesse. Il ne reste presque plus de nourriture au moment où le bateau accoste à Tadoussac, le 2 juin 1624; on envoie aussitôt des barques pour chercher les vivres. Les Français de Québec n'ont plus de farine pour faire le pain et, comme le souligne Champlain, une semaine plus tard ils auraient été « réduits au *mingan* », avec leurs quatre barriques de blé d'Inde. En 1626, Champlain rapporte encore que l'approvisionnement de la colonie est précaire et que les cargaisons de ravitaillement devraient satisfaire les besoins des résidents pour une période de deux ans. L'hiver 1626-1627 avait été particulièrement long et difficile.

En 1628, les frères Kirke interceptent les bateaux français dans le golfe Saint-Laurent et se font indiquer l'emplacement de la ferme du cap Tourmente par les Montagnais. Ils y brûlent les installations, qui ne sont pas fortifiées, coupant ainsi les habitants de Québec d'une source alimentaire importante. Les Français connaissent la disette et doivent alors se nourrir de gibier, de poisson, de bouillie de maïs, d'herbes et de racines. Puis la famine se fait sentir encore plus durement : on n'a plus de filets, ni de lignes, ni d'hameçons, ni même de poudre à fusil. Comment pêcher et chasser ?

On laboure la terre pour avoir des navets. Ce travail s'effectue avec une charrue tirée par des bœufs; il s'agit de la première mention de cet instrument aratoire[51]. Auparavant, on utilisait

51. Françoise Niellon et Marcel Moussette (Les Recherches Arkhis inc.), *op. cit.*, p. 62-63.

des bêches. Champlain compte aussi sur la récolte de pois et de céréales de la famille Hébert. Il devra insister pour que la veuve Hébert et son gendre partagent les produits de leur terre. Il devra fabriquer lui-même un moulin à bras pour faire de la farine, la colonie ne possèdant même pas de moulin à grain, alors que le pain constitue un élément essentiel du menu. On dépend encore entièrement de la France pour se procurer de la farine. Finalement, la disette obligera Champlain à abandonner la colonie aux Kirke dont la tactique consiste à couper les vivres plutôt que de s'engager dans une lutte armée.

3. QUELQUES OBJETS PARLENT DE LA VIE À L'HABITATION

Les outils, les armes et la quincaillerie

La période d'implantation à l'Habitation inclut des activités telles que le défrichage, la construction, la défense, la chasse et l'agriculture. La collection archéologique[52] reflète ce mode de vie et présente un ensemble d'outils, d'armes et de munitions, et de pièces de quincaillerie.

Pour le défrichement et le travail de la terre, on relève trois haches, une serpe et une bêche. Pour la construction, on note un ciseau, des ferrures de rotation (charnière, penture, etc.), des ferrures de fixation (patte, etc.), des pièces de système de fermeture (clenche, loquet, serrure, etc.) et des clous. On trouve aussi des matériaux de construction et du verre à vitres. Les armes blanches comprennent une garde d'épée et peut-être aussi une lame. Les armes à feu et les munitions regroupent une pièce de fusil, des fragments de bombe, des balles de différents calibres, des déchets de moulage de petits plombs de chasse probablement destinés au gibier à plumes.

La vaisselle et les ustensiles

Les résidents de l'Habitation préparent leurs aliments dans des terrines, des jattes et des bols et les font chauffer dans des pots à cuire. Tous ces récipients sont en terre cuite grossière,

52. *Ibid.*, 531 p.
Norman Clermont, Claude Chapdelaine, Jacques Guimont (Cérane inc.), *op. cit.*, p. 385-386.

Fig. 19 Goulots de bouteilles carrées et pipes trouvées dans la tour nord-est de la seconde Habitation. *L'Habitation de Champlain*, Éditeur officiel du Québec, La Documentation québécoise, diapositive 8.

comme la majorité des pièces de céramique qui sont utilisées durant la période 1608-1632. Les pots à cuire tripodes sont les plus nombreux, cette forme étant particulièrement adaptée à la cuisson au four. Dans l'inventaire des besoins matériels de l'Habitation pour l'année 1619, Champlain mentionne d'ailleurs 10 000 briques pour la construction d'un four et des cheminées. On ignore cependant s'ils ont été exécutés comme prévu. Les grands contenants de métal devaient aussi faire partie de l'équipement culinaire, même si les archéologues n'en ont pas retracés.

Fig. 20 Scène dans la salle commune de l'Habitation de Québec, en 1627.
Francis Back, photographie du Musée canadien des civilisations, Hull, Québec.

La vaisselle de table se compose d'assiettes, d'écuelles, de bols, de plats, de pots à soupe, de réchauds, de petits pots, de pichets, de verres à pied et d'ustensiles. La plupart sont en terre cuite grossière (fig. 18). On remarque quelques pièces en faïence, en particulier des écuelles, et un bol en porcelaine. Les manches d'ustensiles sont en os. Quant aux verres à pied, peu nombreux, ils sont en verre fougère et présentent une coloration verdâtre. Leur usage est collectif; ce n'est que plus tard au XVII[e] siècle qu'il deviendra individuel.

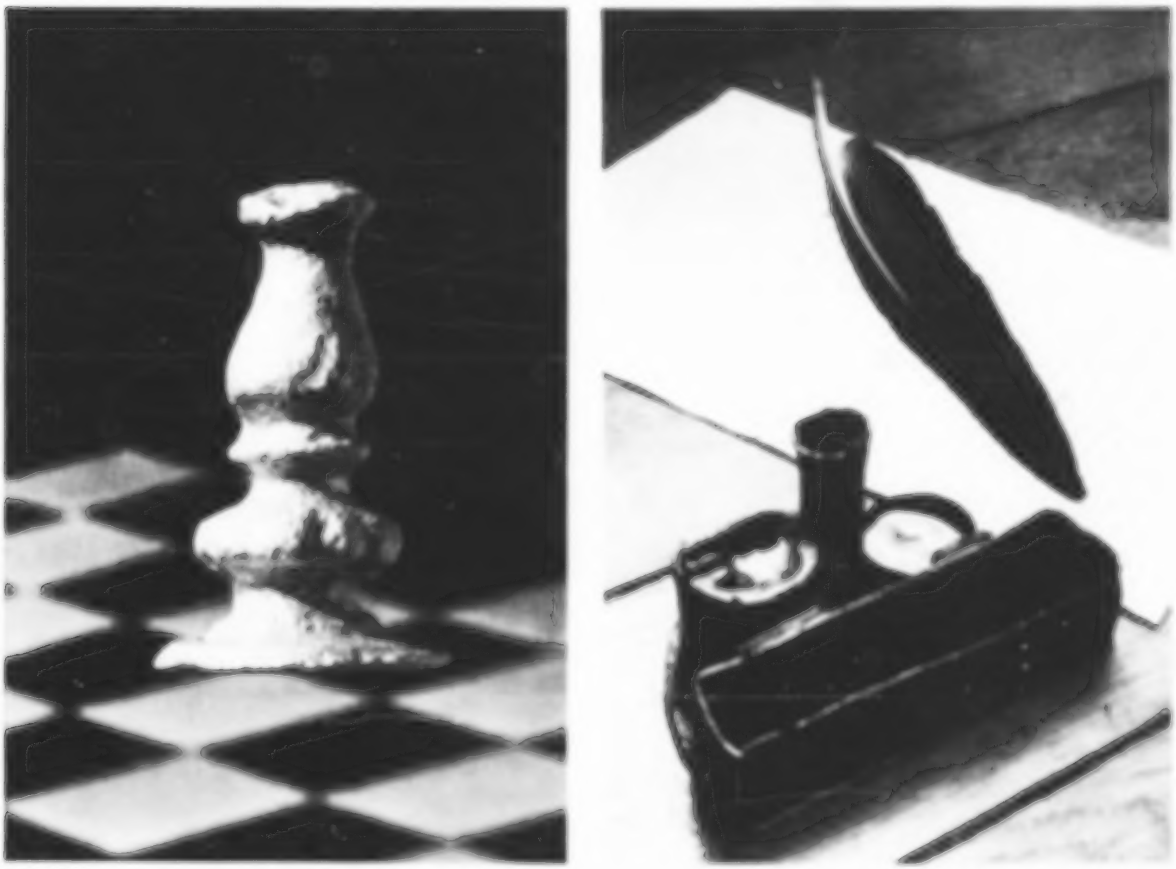

Fig. 21 Pion de jeu d'échecs en cuivre argenté et écritoire en plomb provenant des fouilles archéologiques de l'Habitation de Champlain. *L'Habitation de Champlain*, Éditeur officiel du Québec, La Documentation québécoise, diapositives 9, 10.

Une forte proportion des objets de céramique sont reliés à l'entreposage et au transport des aliments. L'Habitation ne servait pas qu'à loger les nouveaux arrivants, c'était aussi un magasin où l'on déposait les provisions. Cette catégorie de contenants comprend des jarres, des pots à conserves, des gourdes, des bouteilles (fig. 19), tous faits de terre cuite grossière ou de grès grossier, à l'exception des bouteilles de verre commun de couleur verte ou vert olive.

Des objets reliés à diverses activités (fig. 20, 21)

D'autres objets témoignent de la vie sur le site. Des perles de verre étiré, une pièce de monnaie, un jeton et un poids rappellent le commerce; des épingles et des dés à coudre évoquent la vie domestique; des pipes d'argile fine et une pièce de jeu d'échecs laissent entrevoir les activités de loisir. Une écritoire nous permet d'imaginer toutes ces lettres qui partaient chaque automne vers la métropole ou Champlain rédigeant quelque mémoire. Une croix, des bagues jésuites et des grains de chapelet réfèrent aux pratiques religieuses, alors que des boutons de manchette et une boucle de ceinture se rattachent à l'habillement. Les archéologues n'ont recueilli aucun objet se rapportant à l'hygiène et à l'ameublement.

Plusieurs artefacts ne se sont pas conservés, mais rappelons que la vie était austère et Champlain, dans ses écrits, se plaint d'être privé des choses les plus nécessaires à la vie quotidienne.

CHAPITRE 7

LA POLITIQUE AMÉRINDIENNE DE CHAMPLAIN[55]

1. LA TRAITE DES FOURRURES : UN ENJEU ÉCONOMIQUE

En rencontrant les pêcheurs européens dans le golfe Saint-Laurent au XVIe siècle, les Amérindiens prennent contact avec une culture matérielle plus avancée sur le plan technologique et sont attirés par divers objets utilitaires qui facilitent leur travail quotidien. Par ailleurs, ils disposent en abondance d'une ressource naturelle, la fourrure, qui intéresse particulièrement ces pêcheurs d'outre-mer et peut servir de monnaie d'échange.

Les produits qui retiennent l'attention des Amérindiens se rattachent aux transports, aux armes et à l'outillage, à l'alimentation et au vêtement. Le métal remplace la pierre pour la fabrication des armes et des outils; c'est ainsi qu'apparaît une arme nouvelle, l'épée, et qu'ils acquièrent des pointes de fer pour leurs flèches, des haches, des couteaux, des tranches pour rompre la glace en hiver, des alênes et des aiguilles pour percer et coudre le cuir. On estime que la hache de traite leur permettait de réduire environ de moitié le temps consacré à l'abattage des arbres, soit pour créer des aires de culture, soit pour récolter le bois à des fins de construction ou de défense. Chaudrons et chaudières supplantent aussi l'écorce de bouleau et la poterie pour les contenants domestiques.

Sur le plan alimentaire, ils adoptent le sel, le pain, les pois, la farine, les galettes, les biscuits, les pruneaux et les raisins séchés. Au point de vue vestimentaire, ils apprécient chemises, capots, couvertures de laine qu'on porte comme vêtements, draps, bonnets de nuit, souliers et chaussons; les perles de verre se substituent aux perles de coquillage.

---

55. Tous tirés de Béatrice Clavel, *op. cit.*, p. 57-78, et de Hélène de Cazelli, *op. cit.*, p. 39-46.
Les données essentielles de ce chapitre proviennent des sources suivantes :
Denys Delâge, *Le pays renversé. Amérindiens et Européens en Amérique du Nord-Est, 1600-1664*, Montréal, Boréal Express, 1985, 418 p.
Lucien Campeau, *op. cit.*
Dictionnaire biographique du Canada, vol. I, Étienne Brûlé, Champlain, Nicolas Marsolet.
Marcel Trudel, *Initiation à la Nouvelle-France*.

Ces emprunts entraînent des changements importants dans le mode de vie amérindien. Plusieurs traits de leur culture matérielle et de leur système de valeurs seront ainsi délaissés ou profondément modifiés. Les hommes se classent plus en fonction des exploits de leur groupe, ce qui a pu considérablement affecter la répartition du travail notamment chez les peuples algonkiens, et les femmes doivent passer un nombre toujours plus grand de jours pour répondre aux besoins du commerce. La disparition des ressources fauniques dans l'environnement immédiat des peuples amérindiens entraîne aussi des déplacements beaucoup plus longs. Enfin, l'intensification des rivalités autour de la traite des fourrures et les épidémies apportées par les Français compromettent très sérieusement leur existence traditionnelle ainsi que leur univers de croyances, important pour expliquer ces nouveaux bouleversements, la missionnaire avec son idéal d'évangélisation se devra plus et face au chaman.

Avant la pénétration de la vallée du Saint-Laurent par les Français, le principal point d'échange avec les Amérindiens se trouvait à Tadoussac. Ces derniers avaient pris l'habitude d'y voir évoluer les navires européens qui venaient chaque été échanger leurs produits contre des fourrures. Les articles européens circulaient sur les réseaux d'échange traditionnels et se rendaient à destination souvent grâce à des nations qui jouaient le rôle d'intermédiaires et tentaient jalousement de conserver leurs prérogatives en empêchant les Européens d'explorer l'intérieur du territoire.

Dans ce contexte, les Montagnais de Tadoussac interdisent à Champlain la route vers la baie d'Hudson. Les Algonquins agissent de façon semblable. En 1613, ils le dissuadent de se rendre chez les Nipissings et les Weenins, que les Français appellent Hurons à cause de leur chevelure qui ressemble à une hure. Toutefois, l'explorateur réalisera ce voyage deux ans plus tard, ce qui nous vaudra une somme ethnographique importante où son décrit leurs modes de vie et leurs coutumes. Par la suite, les Algonquins utiliseront aussi fréquemment d'autres nouveaux pour empêcher la communication entre Hurons et Français, mais ils ne leur déclareront jamais la guerre et la mise annuelle sera toujours leur source prise.

On sait que les premiers objets européens atteignent l'Iroquoisie entre 1550 et 1570 et la Huronie, vers 1580. Hurons et Montagnais se disent chacun à une extrémité d'une véritable ligne commerciale qui va des Grands-Lacs à Tadoussac. Un des parcours de ce réseau emprunte la rivière Outaouais, le lac Nipissing, la baie Georgienne et ses affluents et conduit jusqu'au lac Saint-Jean, à partir duquel on emprunte la Saguenay jusqu'à Tadoussac.

Lors de son départ à Tadoussac en 1603, Champlain a été accueilli par Montagnais, ainsi que des Algonquins et des Algonquins, dans une cérémonie de [illegible]. Les Montagnais occupaient le Saguenay et la Côte-Nord. Ils étaient alors en bons termes. Les Algonquins venaient de [illegible] Outaouais, alors que les Algonquins avaient conclu la rivière qui porte leur nom, sur la rive sud du Saint-Laurent, pour [illegible].

Ces peuples nomades, ainsi que quelques autres, étaient [illegible] Hurons qui représentaient le plus grand danger de fermer le contact européen au nord des Grands Lacs. À l'arrivée de Champlain, ces tribus [illegible]. Ces derniers, comme les Hurons, [illegible] au sud des Grands Lacs. Ils [illegible].

Dans l'esprit des traditions, notre [illegible]. Si l'échange est égal, [illegible]. Cette [illegible] [illegible] [illegible]. Par ailleurs, [illegible] [illegible].

Dans ce climat, la main [illegible] [illegible]. Les Français [illegible] [illegible]. Champlain [illegible] [illegible] [illegible] :

> [illegible] [illegible] [illegible]

possible pour le roi de France, Henri IV, et trouver la route de l'Asie. C'est pourquoi il donne son appui aux nations amérindiennes du Saint-Laurent et participe, en 1609 et en 1610, à des expéditions guerrières contre les Iroquois. Il lui faudra continuellement maintenir ces alliances pour défier les concurrents hollandais qui se sont établis au Fort Orange (Albany) en 1609 et qui cherchent à drainer, par le fleuve Hudson, les fourrures en provenance des Grands-Lacs :

> Certes, le maintien des relations avec ces diverses nations n'était pas chose facile. On doit sans cesse se défier des Montagnais, mais Champlain réussit quand même à les faire passer sous son autorité. Il persuade ceux qui aspirent à devenir chefs d'obtenir l'approbation et l'appui des Français. Les autres nations étaient plus difficiles à dominer : leurs visites de courte durée dans le Saint-Laurent et leur éloignement de Québec les rendaient moins vulnérables à l'influence européenne. On eut comme recours habituel de laisser chez elles des interprètes qui veilleraient à les amener chaque printemps à la traite et à les convaincre de n'avoir pas d'autre débouché pour leurs fourrures que le Saint-Laurent; au besoin, ainsi qu'il arrive dans une société où l'Église est liée à l'État, on envoie des missionnaires qui, tout en travaillant à l'évangélisation, tentent d'assurer sur les indigènes une influence plus profonde que celle des interprètes[11].

Champlain réussira à endiguer cette concurrence durant la période l'implantation. Les Hollandais obtiendront leurs fourrures de l'Iroquoisie, mais ils recueilleront environ deux fois moins de peaux que les Français. En 1633, Champlain parle d'un plan pour détruire l'Iroquoisie et ses rivaux, mais ce plan ne s'est pas concrétisé. L'influence hollandaise continuera cependant de s'exercer à travers les Iroquois qu'ils pourvoiront d'armes à feu; ils détruiront la Huronie en 1656. Les Français, quant à eux, ont eu certaines réticences à mettre ces armes entre les mains des Amérindiens, puisque ce commerce n'est légalisé qu'au milieu du XVII^e^ siècle.

À la suite de ces alliances, pour accommoder les peuples qui habitent plus à l'ouest, le centre de la traite se déplace de Tadoussac vers Sorel et Trois-Rivières, qui était un important lieu de rencontre traditionnel :

> Au comptoir de Tadoussac, les fourrures des nations du nord arrivent par l'intermédiaire des Montagnais; au comptoir de Trois-Rivières et, plus encore, à celui du cap de Victoire (près de l'actuelle ville de Sorel), les grandes nations de la traite se donnent rendez-vous chaque année : Montagnais du Saint-Laurent, Algonquins de la rivière des Outaouais, Népissingues et Hurons. Par ces derniers surtout, qui

11. Marcel Trudel, *Histoire de la Nouvelle-France*, p. 45-46.

> occupaient sur les Grands-Lacs le point d'arrivée des routes de l'intérieur, on pouvait compter sur un ravitaillement inépuisable[56].

À partir de 1623, Champlain essayera de déplacer le centre de la traite à Québec. Selon lui, cap de Victoire se trouve beaucoup trop près du territoire iroquois. En 1624, il répète sa tentative, mais les Amérindiens ne viennent qu'en petit nombre. Pour vraiment bénéficier de la traite cette année-là, les Français doivent se rendre à Trois-Rivières et au cap de Victoire, où se sont rassemblés 200 Amérindiens venus à bord de 60 canots.

3. RECONQUÉRIR LE MARCHÉ

Au retour de Champlain en 1633, il fallait à tout prix renouer les liens commerciaux avec les Amérindiens et la majeure partie de ses préoccupations seront orientées en ce sens. On a vu qu'à l'arrivée des Français à Tadoussac, les Montagnais étaient en train de traiter avec les conquérants. Le commandant de la Nouvelle-France entendait, de façon diplomatique, les empêcher de commercer avec les Anglais et également dissuader les Amérindiens du Saint-Maurice d'aller à leur rencontre. Ceux-ci s'amenèrent à Québec à bord de 18 canots, le 24 mai, soit le lendemain de son arrivée au fort Saint-Louis. Champlain adressa un discours, traduit par l'interprète Olivier Letardif, au chef Capitanal qui les accompagnait, dans lequel il faisait valoir d'un côté des déclarations d'amitié et brandissait de l'autre des menaces ou faisait la démonstration de la force militaire française.

Après avoir donné de nombreux témoignages d'affection, il rappela à Capitanal comment le père de celui-ci était mort à ses côtés, lors du combat de 1615 où les Français s'étaient alliés aux Amérindiens de la vallée du Saint-Laurent et aux Hurons contre les Iroquois, et comment lui-même fut blessé par une flèche à une jambe. Puis il les informa qu'il leur appliquerait la loi qu'eux-mêmes reconnaissaient comme valable : si une nation allait commercer avec les ennemis, elle s'exposait à se voir enlever toutes ses marchandises et même à se faire saisir ses canots. De toute façon, selon Champlain, les Français avaient de quoi les satisfaire « à prix raisonnable[57] ». En terminant, le gouverneur fit la promesse de bâtir une habitation aux Trois-Rivières, répondant ainsi, disait-il, à un vœu des nations amérindiennes alliées pour les défendre contre leurs ennemis.

56. *Ibid.*, p. 45.

57. Samuel de Champlain, « Relation du voyage du Sieur de Champlain en Canada, 1633 », dans Lucien Campeau, *op. cit.*, p. 365.

Capitanal plaça sa réplique sous le signe de l'humilité :

> Je ne suis, disoit-il, qu'un pauvre petit animal qui va rampant sur la terre. Vous autres Français, vous êtes les grands du monde qui faites tout trembler. Je ne seay comme j'ose parler devant de si grands capitaines[58].

Le chef souligna cependant que bien que l'établissement de Trois-Rivières entrait dans les vues aussi bien des Amérindiens que des Français, il ne se souvenait pas que son peuple en ait fait la demande. Il promit qu'il donnerait ordre à tous les siens de ne pas commercer avec les Anglais, mais mentionna qu'il comptait dans ses rangs une jeunesse folle dont il ne pouvait se porter garant. Il autorisa Champlain à faire la police des mers et à appliquer la loi en cas de manquement.

Le père Le Jeune, qui décrit les Amérindiens comme des types parfaits d'humanité, grands, musclés et sans graisse superflue, la stature marquée par l'effort déployé à la chasse, aux portages et à l'aviron, admire aussi leur rhétorique. Il voit en Capitanal un orateur sorti de « de l'escole d'Aristote et de Cicéron[59] » et commente :

> Ceux qui croient que les sauvages ont un esprit de plomb et de terre cognoistront par ce discours qu'ils ne sont pas aussi massifs qu'on les pourroit dépeindre[60].

Le lendemain, on fit du commerce. Le groupe de Capitanal n'avait en sa possession que 80 peaux, ce qui est fort peu si l'on considère que les Hurons et les Algonquins qui descendirent de l'ouest cet été-là apportèrent des fourrures par milliers. Une fois le troc terminé, les Français offrirent le festin d'usage. Les jésuites, qui désiraient instruire les jeunes Amérindiens, les invitèrent dans leur maison de la rivière Saint-Charles. Les pères les amenèrent visiter le *Saint-Jean*, vaisseau qui jaugeait 160 tonneaux et était armé de dix canons, dans la rade de Québec. On leur offrit du fromage et des biscuits. Les pères leur firent chanter un *Pater* en langue amérindienne, au grand plaisir des hommes d'équipage. On tira du canon et, au dire du père Le Jeune, les enfants auraient continué à gagner leur vie en chantant « si l'on vouloit payer leur chanson en mesme monnoye[61] ».

58. Paul Le Jeune, « Relation de ce qui s'est passé en la Nouvelle-France en l'année 1633 », dans Lucien Campeau, *op. cit.*, p. 453.

59. *Ibid.*

60. *Ibid.*, p. 455.

61. *Ibid.*, p. 45

Toutes ces rencontres et ces palabres eurent lieu entre le 24 et le 30 mai. Au même moment deux barques anglaises voguaient sur le fleuve. Nicolas Marsolet était aux environs de Bergeronnes ou des « Bergeronnettes », comme le dit Champlain, où il servait d'intermédiaire entre Anglais et Amérindiens. Le commandant de la Nouvelle-France dépêcha une troupe de soldats qui, à bord du *Saint-Pierre* ancré à Tadoussac, devaient s'emparer du transfuge. Cependant, Champlain n'eut pas le plaisir de capturer ce rebelle qui s'était réfugié dans les bois.

4. LE POSTE DE L'ÎLE DE RICHELIEU

Il fallait étendre les zones d'influence française, et c'est dans ce but que Champlain établit un poste de traite sur l'île de Richelieu en face de Deschambault. Le commandant désirait ainsi empêcher les Amérindiens de l'ouest de descendre à Québec où ils rencontreraient les Montagnais du Saguenay dont il redoutait l'influence. Il aurait préféré s'établir immédiatement à Trois-Rivières au lieu d'attendre encore une année pour y bâtir une habitation permanente. Il fallait cependant décharger les marchandises de traite du *Saint-Pierre* et le nombre de barques disponibles ne lui permettait pas de donner suite à son projet. Les Anglais avaient bien abandonné une barque à Québec, mais elle était en si piètre état qu'elle ne pouvait tenir la mer, et on ne disposait pas des matériaux nécessaires pour la rapiécer; quant au *Don-de-Dieu*, qui transportait une barque à son bord, il n'allait entrer à Tadoussac que le 4 juin. Champlain était pressé d'agir.

L'île de Richelieu est située à seulement 45 milles de Québec. Le poste se résumait à une tente où les marchandises étaient placées sous la surveillance de quelques hommes. On intercepta des Algonquins et des Nipissings qui allaient traiter à Québec avec quelque 2 000 peaux. Les Français réussirent à leur en soutirer un millier, mais les Amérindiens voulaient absolument continuer leur chemin et, devant le refus de Champlain, ils démontrèrent tant de détermination qu'il fallut les laisser passer.

Plusieurs nations amérindiennes se rencontrèrent à Québec à l'été de 1633 : Algonquins, (y compris ceux de la Petite-Nation), Nipissings, Hurons et Montagnais. Les Hurons étaient environ 600, et ils amenaient des fourrures par milliers; les autres groupes, par contre, étaient moins nombreux et moins riches.

5. LES HURONS ET LA TRAITE DE 1633

Les Hurons arrivèrent les derniers sur une flotte d'une centaine de canots. Ils cabanèrent près de l'Habitation. Le père Le Jeune décrit leurs activités de traite (fig. 22) qui ne durèrent que quelques jours :

> Le premier jour qu'ils arrivent, ils font leurs cabanes. Le second, ils tiennent leurs conseils. Les troisième et quatrième, ils traitent, ils vendent, ils acheptent, ils troquent leurs pelletries et leur pétun [tabac] contre des couvertures, des haches, des chaudières, des capots, des fers de flèches, des petits canons de verre, des chemises et choses semblables. C'est un plaisir de les voir pendant ceste traite, laquelle estant finie, ils prennent encore un jour pour leur dernier conseil, pour leur festin qu'on leur fait ordinairement, pour danser. Et puis, le lendemain, ils passent et s'en vont comme une volée d'oyseaux[62].

Pour le festin, Champlain avait fait servir des galettes, des pois et des prunes, denrées dont les Amérindiens raffolent. Le banquet, qui regroupait plus de 600 convives, se déroula dans un beau désordre et les chaudières se vidèrent au profit des plus forts. Et Champlain d'ajouter : « Chacun en prenoit comme bon lui sembloit et tels estoient du festin qui s'en retournèrent le ventre vide[63] ».

Le conseil des Hurons eut lieu le 29 juillet (fig. 23). Plusieurs questions étaient à l'ordre du jour, dans un climat d'orage qui ne devait rien au fait que les chaudières des Français n'étaient pas suffisamment pleines pour satisfaire les convives. L'atmosphère entre les Amérindiens et les Français s'était gâtée, une fois de plus, à la suite du meurtre d'un soldat par un Algonquin de la Petite-Nation. L'acte criminel avait eu lieu le 2 juillet, alors que l'homme lavait son linge dans un ruisseau à quelque cinq cents pas du fort. On découvrit rapidement l'auteur du méfait qui avait abattu sa victime pour satisfaire la vengeance qu'il entretenait contre un congénère. Champlain le fit aussitôt arrêter et il avoua son crime.

---

62. Paul Le Jeune, « Relation de ce qui s'est passé en la Nouvelle-France en l'année 1633 », dans Lucien Campeau, *op. cit.*, p. 385-386.

63. Samuel de Champlain, « Relation du voyage du Sieur de Champlain en Canada, 1633 », dans Lucien Campeau, *op. cit.*, p. 386.

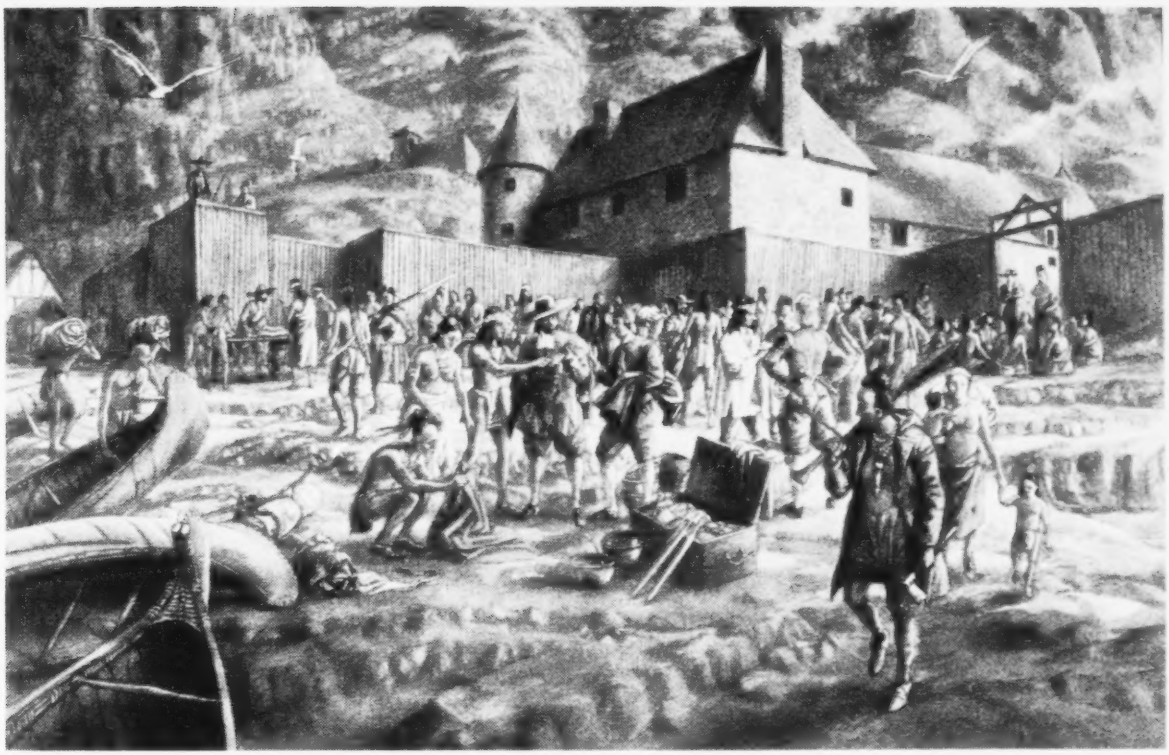

Fig. 22 Scène de traite à Québec. Francis Back, photographie du Musée canadien des civilisations, Hull, Québec.

D'après la loi française, le prisonnier méritait la mort. Champlain voulait faire un exemple et disait que les Amérindiens ne respectaient que la force. Quatre meurtres de Français étaient déjà demeurés impunis. En 1616, deux Montagnais avaient tué deux habitants du cap Tourmente et avaient jeté leurs corps au fleuve. On découvrit leur méfait, mais les récollets intercédèrent et obtinrent leur pardon. Puis, rappelons-le, le domestique de madame Hébert et son compagnon furent assassinés en 1627. Aujourd'hui encore, les Amérindiens prenaient partie pour le prisonnier et l'hostilité grondait chez les Algonquins de la Petite-Nation. Ceux-ci comptaient sur le prestige des Hurons pour obtenir la clémence de Champlain.

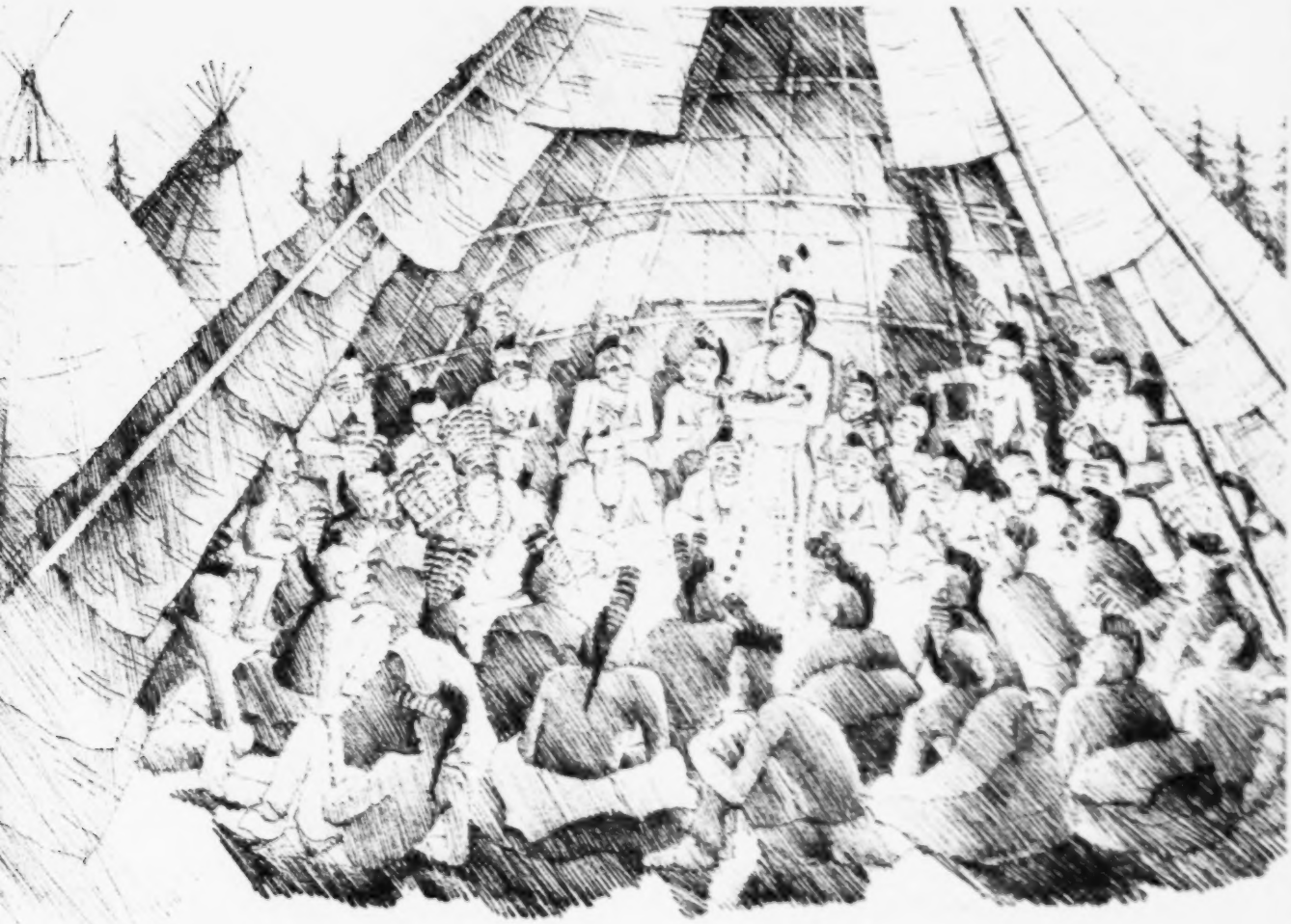

Fig. 23 Les Hurons tiennent conseil.
Carlo Wieland, tiré de Jean HAMELIN et Carlo WIELAND, *Québec 1626, un comptoir au bord du Saint-Laurent*.

Les pères jésuites, qui désiraient envoyer leurs prédicateurs en Huronie une fois la traite terminée, furent témoins des palabres. Le père Le Jeune décrit ainsi cette assemblée :

> J'ay appris que Louis XI tint un jour son conseil de guerre en la campagne, n'ayant pour throsne ou pour chaire qu'une pièce de bois ou un arbre abattu qu'il rencontra par fortune au milieu d'un champ. Voilà le portrait du conseil des Hurons excepté qu'ils sont assis encore un peu plus bas, c'est-à-dire à platte terre, tous pesle-mesle sans aucun ordre, sinon que ceux d'une nation ou village se mettent les uns près des autres. Pendant qu'on se dispute en France de la préséance et qu'on s'amuse à présenter une chaire à celui qu'on jugeroit impertinent de l'accepter, on auroit achevé et conclu trois conseils parmi les sauvages qui au bout du conte [sic] ne laissent point d'être fort graves et sérieux dans leurs harangues assez longues[64].

En réponse aux discours des Hurons, Champlain prit la parole pour régler les questions en suspens avec ses alliés, dont la principale était l'assassinat du soldat français. Auparavant, il traita de la disparition d'Étienne Brûlé, un interprète qui avait vécu vingt ans parmi eux et qui, comme Marsolet, était passé au service des Kirke en 1629, restant en Huronie pendant l'occupation anglaise. Croyant que les Français ne reviendraient pas, les Hurons l'avaient assassiné, puis avaient fait cuire sa chair et l'avaient mangée. Ils éprouvaient de la culpabilité pour ce forfait, qui semble avoir été collectif, et ils craignaient la vengeance des Français. Le commandant de la Nouvelle-France leur fit comprendre qu'Étienne Brûlé devait mourir en France comme traître et qu'il ne leur tenait aucunement rigueur pour ce meurtre, ajoutant que « C'estoit une paille que le vent avoit emportée, à laquelle nous ne songions plus[65] », ce qui plut beaucoup aux Amérindiens. Cependant, pour l'assassinat du soldat français, il ne reculerait devant rien.

Dans son discours, Champlain décrit l'extrême lâcheté de celui qui abat un innocent : « Ceste signalée meschanceté se peut-elle ? Puisqu'il a tué, ne doit-il pas mourir ? Oui, certainement[66] ». Pour l'amadouer on lui offrit les présents usuels consistant en fourrures, en pétun et en colliers de porcelaine. Ces colliers étaient des gages d'amitié, un genre de traité de paix, une garantie des bonnes paroles échangées. Champlain les accepta tous, mais refusa

64. Paul Le Jeune, « Relation de ce qui s'est passé en la Nouvelle-France en l'année 1633 », dans Lucien Campeau, *op. cit.*, p. 470.

65. Samuel de Champlain, « Relation du voyage du Sieur de Champlain en Canada, 1633 », dans Lucien Campeau, *op. cit.*, p. 388.

66. *Ibid.*, p. 389.

de libérer le prisonnier. Enfin, les Amérindiens, qui en 1628 lui avaient confié la garde de trois Montagnaises en réparation d'un double assassinat, lui proposèrent cette fois deux jeunes garçons qu'il refusa.

La saison avançant, les Hurons décidèrent d'abandonner le prisonnier à son triste sort et de retourner dans leur pays sur le bord de la baie Georgienne :

> Le lendemain, 6e jour d'aoust, tous les Hurons troussèrent bagage et, en moins de rien, enlevèrent leurs maisons et leurs richesses et les emportèrent avec eux pour s'en servir pendant le chemin d'environ trois cents lieues que l'on compte de Québec à leur pays. Ils estoient bien cinq à six cens, vestus à la sauvage, les uns de peaux d'ours, les autres de peaux de castor et d'autres de peaux d'eslan, tous hommes bien faits, d'une riche taille, hauts, puissants, d'une bonne paste et d'un corps bien fourny[67].

Des missionnaires les accompagnent. Ils prêcheront une doctrine qui entraînera beaucoup de divisions entre chrétiens et non chrétiens. Les baptisés reçoivent un nom français et sont naturalisés Français selon la politique du cardinal de Richelieu établie en 1627. Ils se font offrir un prix spécial pour la traite, d'après une entente que les missionnaires ont conclue avec les commerçants en 1632 et qu'ils appliqueront d'une façon plus marquée à partir de 1640. En contrepartie, ils se feront interdire toute participation à des activités sociales telles que danses, festins, rituels de guérison. Selon Marcel Trudel :

> Bien plus que les articles matériels introduits par l'Europe c'est le christianisme qui a bouleversé en profondeur la culture amérindienne; [...] à la suite de la victoire du missionnaire sur la religion animiste, la culture amérindienne a perdu son support traditionnel et [...] elle n'a pas réussi à intégrer suffisamment la nouvelle théologie, pour que cette dernière serve, comme la précédente, de soutien et d'élément de cohésion[68].

6. LE MEURTRIER S'ÉCHAPPE

Pour leur part, les Algonquins ne pouvaient se décider à abandonner leur prisonnier, nourrissant une profonde animosité à l'égard de Champlain. Ils résolurent de ne compter que sur eux-mêmes et sur l'ingéniosité de leur homme dont ils espéraient toujours la libération. Après le départ des Hurons, le père du meurtrier vint trouver le commandant et lui demanda la faveur de retarder la mort du prisonnier jusqu'à l'automne, ce qui lui fut accordé. Il

67. Paul Le Jeune, « Relation de ce qui s'est passé en la Nouvelle-France en l'année 1633 », dans Lucien Campeau, *op. cit.*, p. 394-395.

68. Marcel Trudel, *Initiation à la Nouvelle-France*, p. 35-36.

demanda aussi la permission de voir son fils et de lui apporter une couverture, ce qui lui fut aussi accordé. En dernier lieu, l'Algonquin présenta son petit-fils en manière de présent et demanda à Champlain de garder l'enfant quelques mois. Il accepta, mais rappela que la sentence ne s'en trouverait nullement changée : le prisonnier mourrait à l'automne. Le malheureux père reconnaissait que son fils avait failli gravement et méritait un châtiment.

Or le prisonnier ne pensait qu'à s'échapper. Il réussit à détacher la goupille qui maintenait ses fers. Puis, trouvant que le temps du dîner était le plus favorable à sa fuite, il feignit d'avoir soif et demanda à son gardien de laisser la porte du fort ouverte pour que son frère aille chercher de l'eau à la fontaine. Comme le soldat ne remarquait rien d'anormal, il se rendit au désir du prisonnier, qui s'enfuit dans les bois.

L'été de 1633 avait donc été ponctué de trois litiges avec les Amérindiens : lors de l'arrivée de Champlain à Tadoussac, au moment de la traite sur l'île de Richelieu, puis au sujet de l'assassinat du soldat français. Dans les trois cas, les Amérindiens avaient manœuvré sans rompre les relations diplomatiques.

La question de la fondation de Trois-Rivières ne posa aucune difficulté. Du côté des Français, Champlain voulait déplacer en amont de Québec le lieu principal de rencontre, car il était quasi impossible de faire la police des mers à l'entrée du fleuve. Les Montagnais, quant à eux, désiraient cet avant-poste qui les rapprochait des Hurons, des Algonquins et des Nipissings.

C'est ainsi que les nations amérindiennes alliées se donnèrent rendez-vous à l'embouchure du Saint-Maurice pour l'année suivante. À la belle saison de 1634, tous se rencontrèrent à Trois-Rivières qui resta le lieu privilégié de la traite jusqu'à ce que Montréal la supplante vers 1666.

Comme on a pu l'observer, Place-Royale, pendant la période 1608-1633, n'a servi qu'une seule fois pour la foire d'échange annuelle. Elle constituait davantage un établissement pour développer le commerce des fourrures qu'un centre de traite. Cependant, les Montagnais venaient régulièrement faire la pêche à l'anguille à l'automne dans la rivière Saint-Charles et s'installaient à proximité pour y passer l'hiver. Le fait qu'ils consommaient des vivres obtenus des Français durant cette saison laisse entendre que des échanges avaient

lieu en dehors de la foire annuelle, même si on trouvait aussi des vivres lors de cet événement. Les Montagnais n'étaient pas des agriculteurs et Champlain mentionne au moins à deux reprises, en 1603 et en 1608, qu'ils ont de la difficulté à bien se nourrir tout l'hiver. On peut aussi voir là une dépendance de plus en plus grande face aux biens européens.

Il n'en demeure pas moins que Place Royale prend toute son importance à cette époque, par le fait qu'elle fournit à la France les assises pour son implantation en Amérique du Nord-Est et que, grâce à cet établissement permanent, les Français ont pu se rendre maître du commerce des fourrures dans la vallée du Saint-Laurent.

9. LE RÈGNE DE LA FOURRURE

La principale fourrure qui a retenu l'attention des Français durant toute cette période est le castor utilisé dans la chapellerie. La peau de cet animal représente environ 80% de toutes les exportations de fourrure de la Nouvelle-France au XVII[e] siècle. La balance se compose de peaux de martre, de rat musqué, de loutre, de renard, d'orignal et de chevreuil.

Ce commerce, qui a connu un essor rapide, deviendra en peu de temps le fondement de l'économie française en Amérique. En effet, la moyenne des exportations, avant 1630, atteint généralement 12 000 à 15 000 peaux par an, mais les bonnes années, on réussit déjà à expédier de la Nouvelle-France entre 20 000 et 22 000 peaux. De 1630 à 1640, la moyenne des exportations augmente considérablement. Elle se chiffre à 30 000 peaux par an, soit le double des années régulières de la décennie antérieure. Cette expansion commerciale repose à la fois sur la vogue européenne des fourrures et sur les alliances qu'il a fallu conclure et maintenir avec les Amérindiens de la vallée du Saint-Laurent.

Par ailleurs, les épidémies qui frappent les Amérindiens à cause de la présence européenne affectent considérablement leur puissance. En 1611, une épidémie frappe les Algonquins et plusieurs en meurent. En 1623-1624, la fièvre jaune se répand dans la vallée de l'Outaouais. Ces premières épidémies sont régionales, mais en 1634-1635 la situation se généralise au point qu'on peut parler d'une pandémie en Amérique du Nord-Est; elle atteint gravement les Montagnais, les Algonquins, les Hurons et les Iroquois. En 1640, la population amérindienne aurait été réduite de moitié. C'est à cette époque que la production de fourrure double, ce qui a dû représenter un accroissement de travail considérable pour les chasseurs valides.

CONCLUSION[69]

Cette première période est caractérisée par la faiblesse de la colonie basée sur l'exploitation d'une seule ressource : la fourrure. L'historien Marcel Trudel, a choisi comme titre « Le comptoir », pour désigner cette tranche de notre histoire. On ne saurait mieux dire, car Québec n'était effectivement qu'un comptoir de traite et il fallait sans cesse s'assurer la faveur des Amérindiens. Il n'en reste pas moins que Place-Royale constitue la pierre d'assise du développement de la Nouvelle-France et de la ville de Québec, laquelle deviendra la capitale de la francophonie d'Amérique.

Il y avait beaucoup à gagner avec la traite, mais les risques étaient énormes. Le monopole accordé aux compagnies de commerce garantissait de gros bénéfices; cependant, l'État ne sévissait pas des contrebandiers qui réussissaient à s'approprier une bonne partie des profits, sans être obligés d'assumer les charges des compagnies. Les marchands ont-ils été si négligents face à leurs devoirs envers la colonie ? Ils ont eu à affronter maintes difficultés et souvent ils voyaient leurs privilèges révoqués sans raison, au profit d'une compagnie rivale qui avait trouvé une oreille attentive à la cour de France.

Les missionnaires quant à eux partageaient un idéal évangélique. Ils entendaient convertir les infidèles en les suivant dans leurs pérégrinations. Mais cette vie comportait bien des difficultés et les résultats étaient quasi nuls. Les pères, autant jésuites que récollets, en vinrent à la conclusion que la proximité de la société française était essentielle à leur évangélisation :

> Les missionnaires du Canada étaient convaincus qu'on n'avancerait à rien dans la conversion des indigènes tant qu'on en aurait pas d'abord fait des hommes. Par là, on entendait des civilisés, réunis et organisés en société stable et régulière, ayant les moyens de subsistance plus assurés que la chasse et la pêche et participant aux lumières et usages des peuples évolués. Le moyen le plus nécessaire de les conduire à ce point était, pensait-on, de les grouper auprès de sociétés françaises, qui leur donneraient à la fois l'assistance et l'exemple et serviraient en même temps de moyens assimilateurs. La colonisation, c'est-à-dire l'implantation d'une société française et catholique, était considérée par eux comme une condition essentielle de l'évangélisation[70].

69. Béatrice Chassé, op. cit., p. 77-80 et Hélène de Carufel, op. cit., p. 79-82.

70. Lucien Campeau, op. cit., p. 59.

En compagnie de la famille de Champlain qui, une place l'immigration au premier rang de ses préoccupations, connaît une série de problèmes.

À travers tous les aspects qui ont marqué le développement de la Nouvelle-France, il est essentiel de parler de l'œuvre de fondateur de Québec. Car homme d'aventure doublant dans la qualité pour mener à bien à la fois d'importantes et même à grand risque de la colonie. Il s'est heurté entre aux difficultés inhérentes au type d'administration choisi par les sociétés, mais il a aussi su avoir gagné et imposé pour faire face à tous les problèmes qui empêchaient la colonie de se peupler et de diversifier son économie. Il a également présenté au roi des comptes exacts et il plaidait la cause de la colonie avec une argumentation solide et c'est avec la même ardeur qu'il a défendu la cause de la Nouvelle-France après la conquête anglaise. Même à ses dernières années on est que à la tête de ses efforts et de ses capacités d'organisation et de planification. C'est démontré qu'il a réussi à convaincre la colonie et à susciter un intérêt pour elle. Au moment où il était sur le point de son œuvre, la Compagnie de Cent Associés peut se vanter d'une bonne partie de ses investissements, sans se tromper, la base de son action serait sans doute été une autre.

Samuel de Champlain fut celui dont la colonie avait besoin. Né en pays bas, il est initié par la navigation et il devient effectivement un des bons navigateurs. Son intérêt pour la géographie, la cartographie et l'étude des peuples l'amènent aux explorations. Lors de son voyage à Tadoussac en 1603, il échange beaucoup avec les Montagnais et observe leurs mœurs. En 1604, il participe à l'expédition de Monts et Pont en tant que géographe, bien que cette fonction ne lui est pas officielle. C'est au retour à Paris de la Nouvelle-Angleterre qu'il peut être considéré comme le premier cartographe de cette région. Plusieurs cartes de la Nouvelle-France suivront. Elles ont toujours le dessin et d'une « magnifique façon[1] », en particulier celle de 1632, où Champlain est en « excellent dessinateur[2] ». Par ailleurs, on lui préférera, il nous laissera un ouvrage ethnographique important sur la Nouvelle-France qui est le récit détaillé de son voyage en Nouvelle-France qui relate le développement de la vie à Québec.

1. *Dictionnaire biographique du Canada*, vol. I, Samuel de Champlain.
2. Ibid.

[illegible]

[illegible]

> [illegible] [1] [illegible]

[illegible]

1) [illegible]

ANNEXE A

LE SYSTÈME DES COMPAGNIES

Nous avons déjà mentionné [....] les raisons pour lesquelles l'État confiait l'exploitation des nouveaux territoires d'Amérique à de puissantes compagnies. On espérait qu'une partie des profits réalisés par le commerce soit réinvestie dans la colonisation et le peuplement. Malheureusement, l'histoire a démontré que ces compagnies, détentrices du monopole du commerce, se préoccupaient plus des profits à réaliser que d'investissements à long terme.

Il convient de rappeler la liste de ces compagnies depuis le début du XVII[e] siècle et de mentionner brièvement la nature de leurs activités et les actionnaires qui les composent.

1° La compagnie de Rouen ou Compagnie De Monts (1603-1608)

Pierre Du Gua, Sieur De Monts, obtient du roi le monopole du commerce en Amérique pour une période de 10 ans (1603-1613). Le privilège sera révoqué par Henri IV en 1607, puis renouvelé pour une année seulement (1608).

Le Sieur De Monts s'associe avec des marchands de La Rochelle, de Saint-Malo, de Rouen et de Saint-Jean-de-Luz. C'est au sein de cette compagnie qu'œuvre Champlain lors de ses voyages de 1603 à 1608.

Après 1608, le monopole tombe et le commerce est libre.

2° Compagnie de Canada (1613-1620)

Composée de marchands de Rouen et de Saint-Malo, elle reçoit le monopole de la traite dans la région supérieure de la vallée du Saint-Laurent (en amont de Matane) pour une période de 11 ans (1613-1624). La Compagnie s'engage à payer les appointements de Champlain en plus de transporter au pays six familles de colons (Lacoursière, 1969 : 55).

- La Compagnie de Caën (1620-1627)

  En 1620, une compagnie rivale est formée. Elle reçoit pour quinze années le monopole de la traite des fourrures. Elle n'a d'obligation d'installer que six familles pendant son terme de 15 ans. Cette compagnie sera dissoute par la formation de la Compagnie de la Nouvelle-France en 1627.

- La Compagnie de la Nouvelle-France (ou des Cent-Associés) (1627-1645)

  Richelieu est l'instigateur et l'un des premiers actionnaires de cette compagnie. En change du monopole du marché des fourrures canadiennes en Europe, la Compagnie prend en charge le développement de la colonisation. Dès 1628, elle envoie un contingent de quatre cents hommes en Nouvelle-France mais l'aventure des Kirke mettra fin à cet élan et tout le monde doit rentrer en France.

  En 1632, la Compagnie cède à Émery de Caën le privilège de traite pour un an. Celui-ci amène au pays une quarantaine d'hommes et trois missionnaires jésuites.

Autres titres de la série Dossiers
vendus par Les Publications du Québec

58. L'Habitation de Champlain (19,95 $)

65. Les jeux et les jouets de Place-Royale (6,95 $)

66. Les modes de vie de la population de Place-Royale entre 1820 et 1859
(tome 1 : 10,50 $; tome 2 : 15,95 $; tome 3 : 8,50 $; ensemble : 29,95 $)

67. Les pipes à fumer de Place-Royale (12,95 $)

68. La fonction commerciale de Place-Royale entre 1820 et 1860
(tome 1 : 10,50 $; tome 2 : 11,95 $; tome 3 : 10,95 $; ensemble : 29,95 $)

69. L'organisation sociale à Place-Royale 1820-1860 (8,50 $)

70. La fonction résidentielle de Place-Royale 1820-1860
(tome 1 : 11,95 $; tome 2 : 8,50 $; tome 3 : 9,50 $; tome 4 : 6,50 $; ensemble : 32,95 $)

71. La quincaillerie d'architecture de Place-Royale (11,95 $)

72. Guide d'enquête orale (9,95 $)

73. La fonction commerciale à Place-Royale 1760-1820 (tome 1 : 10,50 $; tome 2 : 9,95 $)

74. L'organisation sociale à Place-Royale 1760-1820 (6,95 $)

75. La fonction résidentielle à Place-Royale 1760-1820 (tome 1 : 9,95 $; tome 2 : 11,95 $)

76. L'occupation historique et préhistorique de Place-Royale (14,95 $)

77. Portraits du site et de l'habitat de Place-Royale sous le Régime français
(tome 1 : 9,95 $; tome 2 : 9,95 $)

78. La société de Place-Royale à l'époque de la Nouvelle-France (10,95 $)

79. Les modes de vie des habitants et des commerçants de Place-Royale : 1660-1760
(tome 1 : 6,95 $; tome 2 : 6,95 $)

80. D'Escanimes à Pletipishtuk. Perspectives sur la préhistoire amérindienne de la Haute-Côte-Nord du Saint-Laurent (4,95 $)

81. Vivre à Place-Royale entre 1760 et 1820
(tome 1 : 8,50 $; tome 2 : 10,95 $; tome 3 : 14,95 $)

82. Étude de la population de Place-Royale 1660-1760 (6,50 $)

83. Paléogéographie de la Pointe de Québec (Place-Royale) (3,50 $)

84. Étude de la population de Place-Royale 1760-1860 (tome 1 : 6,95 $; tome 2 : 9,95 $)

85. Le domaine agricole d'un marchand aux XVII^{e} et XVIII^{e} siècles. Le Site LeBer à l'île des Soeurs (3,95 $)

86. Les modes de vie à Québec et à Louisbourg au milieu du XVIII^{e} siècle à partir de collections archéologiques (tome 1 : 11,95 $; tome 2 : 12,95 $)

87. Guide de présentation des rapports de recherche en matière de patrimoine (3,95 $)

88. Le patrimoine immatériel : Méthodes d'inventaire pour les savoirs, les savoir-faire et les porteurs de traditions (6,95 $)

89. Guide d'inventaire des objets mobiliers (10,95 $)

90. Les croix de chemin du Québec (19,95 $)

91. Les outils de Place-Royale (5,95 $)

92. La porcelaine chinoise de Place-Royale (9,95 $)

Autres titres parus dans la série Dossiers*

1. Bibliographie pour la conservation et la restauration de lieux et de bâtiments historiques
2. Mandeville, site archéologique préhistorique
3. Anticosti – Esquisse d'aménagement du village de Port-Meunier
4. Église de Sainte-Rose – Inventaire architectural
5. Le Domaine des Soeurs grises – Montréal
6. Liste des monuments historiques du Québec 1975
7. Trésor de l'église Sainte-Luce, comté de Rimouski
8. Pabos – Site archéologique historique
9. Anticosti - Le four à chaux de la Baie Sainte-Claire
10. La maison André B. Papineau – Ville de Laval
11. Pointe-aux-buissons – Site archéologique préhistorique
12. Inventaire des sites préhistoriques du Québec 1974
13. Inuit du Nouveau-Québec – Bibliographie
14. Le forgeron Émile Asselin
15. Inventaire des sites préhistoriques du Québec 1975
16. Archives du diocèse de Saint-Jean-de-Québec
17. Montréal au XIX^{e} siècle – Répertoire des rues
18. Matériel ostéologique – Cap-Chat (DgDq-1)
19. La chalouperie Godbout (boutique et instrumentation – Saint-Laurent, Ile d'Orléans
20. Monuments et sites historiques du Québec 1976
21. Montagnais-Naskapi – Bibliographie
22. Baie James – Archéologie, bilan 1972-1976
23. Inventaire des sites préhistoriques du Québec 1976
24. Hôtel-Dieu de Québec – Catalogue des peintures
25. Inventaire des bâtiments du vieux Montréal
26. Les maisons Guéroult et Vanfelson à Québec
27. La maison Dupont-Renaud à Québec
28. Monuments et sites historiques du Québec 1977
29. Lexique montagnais-français
30. Saguenay–Lac-Saint-Jean – Guide bibliographique
31. Activités archéologiques 1976
32. Archéologie du lac des Commissaires
33. Votre maison... son histoire
34. Découvrons Saint-Jean – Ville historique

---

* Ces documents peuvent être consultés à la bibliothèque de l'édifice Guy-Frégault où se trouve le siège social du ministère de la Culture et des Communications : 225, Grande Allée Est, 3^{e} étage, bloc B, Québec (Québec)

35. Inventaire des sites préhistoriques du Québec 1977
36. Répertoire des moulins à eau du Québec
37. Répertoire des artisans-potiers québécois 1655-1916
38. Monuments et sites historiques du Québec 1978
39. Inuktituorutit – Grammaire purement esquimaude
40. Les dépendances agricoles à l'Ile d'Orléans
41. Saint-Rémi-de-Napierville – Les croix en fer forgé du cimetière
42. Bibliographie annotée sur le caribou
43. Dictionnaire des infixes de la langue esquimaude
44. Repentigny – Répertoire des immeubles traditionnels
45. Les collections archéologiques de la place Royale – La faïence
46. Les collections archéologiques de la place Royale – Le grès français
47. L'atelier céramique Charles Belleau
48. Montagnais-Naskapi – Bibliographie
49. Activités archéologiques 1977-1978
50. Les biens culturels du Québec classés ou reconnus au 1er janvier 1981
51. Les collections archéologiques de la place Royale – Les terres cuites grossières des latrines des maisons Estèbe et Boisseau
52. Les collections archéologiques de la place Royale – Le verre des latrines de la maison Perthuis
53. La préhistoire du lace Kanaaupscow (réservoir LG-2, Baie James)
54. Les schèmes d'établissement cris
55. Les terres cuites grossières des latrines de la maison Perthuis
56. Les postes de traite de fourrures sur la Côte-Nord et dans l'Outaouais
57. Le creamware
59. Datations au 14C des sites archéologiques du Québec
60. Des fourrures pour le Roi au poste de Métabetchouan
61. Le site de Chicoutimi : un campement préhistorique au pays des Kakouchaks (du Saguenay–Lac-Saint-Jean)
62. Le site de Chicoutimi : un établissement commercial sur la route des fourrures du Saguenay–Lac-Saint-Jean
63. Des Paléoindiens aux Iroquois en Gaspésie : six mille ans d'histoire
64. Le Bic : Images de neuf mille ans d'occupation amérindienne

Cette étude porte sur les origines de Place-Royale, premier établissement français en Amérique du Nord. Elle couvre la période 1608-1635, marquée par la personnalité de Champlain. La trame chronologique est divisée en trois phases : les années d'implantation (1608-1627), la défense de l'établissement (1627-1632) et le retour à Québec (1632-1635).

Durant la première phase, Québec n'est qu'un comptoir de traite, la population ne dépassant pas la centaine. Les habitants doivent s'installer, s'adapter aux rigueurs de l'hiver, pallier les insuffisances du ravitaillement venant de France. Bref, ils apprennent à vivre en Nouvelle-France.

Les années 1627-1632 ont pour toile de fond une guerre de religion qui secoue la mère-patrie. On voit les Kirke profiter de cette situation pour conquérir et occuper le pays. Enfin, en 1632, les Français reviennent à Québec; ils passent les années suivantes à reconstruire la place, à renouer les alliances avec les Amérindiens et à ancrer l'idée d'une véritable colonie de peuplement.

Gouvernement du Québec
Ministère de la Culture
et des Communications

ISBN 2-551-16229-7

7,95 $
Imprimé au Québec, Canada